CEB
COUNCIL OF EUROPE DEVELOPMENT BANK
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE



Rapport financier

2014

SYNTHÈSE

En 2014, la croissance en Europe s'est affaiblie principalement en raison du climat géopolitique. Une lente reprise de l'économie européenne est attendue pour 2015, mais elle restera fragile. Malgré cet environnement difficile, la CEB a réalisé ses objectifs d'activité et affiché une performance financière satisfaisante. La Banque a atteint les objectifs définis pour la première année de son Plan de développement 2014-2016, s'acquittant avec efficacité de son mandat social en Europe.

ÉLÉMENTS CLÉS DE L'ACTIVITÉ

En 2014, de nouveaux projets ont été approuvés pour un montant de € 2,1 milliards, en diminution de 9,2% par rapport à 2013. 37%, soit plus d'un tiers, étaient en faveur de la création et du maintien d'emplois viables dans les micros, petites et moyennes entreprises (MPME) des États membres de la CEB. Le portefeuille de prêts, réparti sur 32 pays, atteint € 12 568 millions, dont 59% en faveur des pays cibles de la CEB. Il reste stable par rapport à fin 2013 (€ 12 582 millions). Le stock de projets s'élève à € 4,6 milliards, inchangé par rapport à fin 2013.

En 2014, les décaissements s'élèvent à € 1 743 millions, en baisse de 5,5% par rapport à 2013 (€ 1 845 millions). Les prêts en faveur des pays cibles représentent 53% des décaissements totaux, soit un montant de € 930 millions en 2014 contre € 937 millions en 2013.

Des emprunts d'une durée supérieure à un an ont été émis en 2014 pour un montant de près de € 3,4 milliards, par rapport à € 3,2 milliards en 2013. Les onze émissions d'une maturité supérieure à un an lancées par la Banque en 2014 (contre six en 2013) s'inscrivent dans le cadre de l'autorisation annuelle d'emprunt de € 4 milliards (€ 4,5 milliards pour 2013). En 2014, 44% des fonds levés par la Banque étaient libellés en Euro, 23% en Dollar US, 22% en Livre Sterling, 6% en Dollar Australien et 5% en Franc Suisse. Toutes ces opérations lancées en 2014 ont été assorties de swaps de couverture qui annulent aussi bien le risque de taux d'intérêt que le risque de change. Après swap, la totalité des ressources empruntées a été convertie en euros.

Les ressources levées en 2014 ont permis à la Banque de maintenir un niveau élevé de liquidité.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

1. Bilan

Au 31 décembre 2014 le total du bilan s'élève à € 25 545 millions contre € 24 485 millions au 31 décembre 2013, soit une augmentation de 4,3%.

- **À l'actif**

L'encours de prêts atteint € 12 568 millions en 2014, soit un niveau stable par rapport à 2013 (€ 12 582 millions). Les décaissements s'élèvent à € 1 743 millions, en baisse de 5,5% comparés à € 1 845 millions en 2013. Dans le même temps, les remboursements pour 2014 s'élèvent à € 1 767 millions (€ 1 348 millions en 2013).

En 2014, le volume des **emplois de trésorerie** diminue de 4,4%, passant de € 7 642 millions fin 2013 à € 7 310 millions fin 2014. Les principales variations des emplois de trésorerie sont liées, d'une part, à la diminution importante des dépôts sur le marché monétaire, soit moins 22,7% passant de € 2 686 millions fin 2013 à € 2 077 millions fin 2014, d'autre part, et à une légère augmentation de 5,7% des actifs disponibles à la vente qui atteignent € 4 807 millions à fin 2014 comparés à € 4 549 millions à fin 2013.

Le volume des **actifs détenus jusqu'à l'échéance** continue de progresser, en ligne avec les limites fixées par la politique d'investissement, et s'élève à € 2 812 millions en 2014 comparés à € 2 631 millions en 2013, soit une hausse de 6,9%.

- **Au passif**

Les emprunts et dettes représentées par un titre restent stables en 2014 à € 20 572 millions (intérêts et des ajustements de valeur compris) par rapport à € 20 187 millions à fin 2013 à la suite des développements suivants :

- Un encours d'émissions à échéance égale ou supérieure à un an de € 20 472 fin 2014 contre € 20 087 millions fin 2013, augmentation principalement due à de nouvelles émissions, pour € 3 483 millions, soit 87% de l'autorisation d'emprunt annuelle pour 2014, et des remboursements pour un total de € 3 981 millions.
- Un encours de dettes à court terme d'ECP *(Euro Commercial Papers)* d'un montant de € 923 millions à fin 2013 et nul en 2014.

Le poste **"autres passifs"** est en augmentation, du fait principalement des dépôts de collatéraux reçus en cash sur les contrats des instruments financiers dérivés de couverture pour un montant de € 1 123 millions à fin 2014 par rapport à € 402 millions à fin 2013, soit une progression de 179%.

La **provision pour avantages postérieurs à l'emploi** augmente de € 68 millions, soit 39,8%, passant de € 171 millions en 2013 à € 239 millions en 2014, principalement en conséquence de la baisse de l'index actualisé du taux d'intérêt utilisé pour le calcul actuariel des engagements, passant de 3,15% à fin 2013 à 1,50% à fin 2014.

Les **capitaux propres,** y compris le résultat net de 2014 (après affectation), s'élèvent à € 2 545 millions comparés à € 2 460 millions l'exercice précédent. Cette augmentation de € 85 millions s'explique principalement par :

- Le résultat net en 2014 qui atteint € 134,4 millions et
- La variation négative des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres de moins € 48 millions en 2013 à moins € 97 millions en 2014, essentiellement en raison de l'évaluation actuarielle des avantages postérieurs à l'emploi

Enfin, le **bilan** fait ressortir une variation des postes dérivés (actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat et instruments dérivés de couverture) de € 988 millions, soit 71,1% (actif) et moins € 225 millions, soit moins 21,3% (passif) respectivement.

Ces postes représentent la juste valeur positive (actif) ou négative (passif) des instruments dérivés (contrats de taux de change et taux d'intérêt) utilisés pour les swaps sur les prêts, les actifs disponibles à la vente et les dettes représentées par un titre.

2. Compte de résultat

Malgré un environnement économique et financier difficile en Europe, le résultat net de la CEB atteint un niveau record avec € 134,4 millions en 2014 par rapport à € 111,3 millions en 2013. Cette augmentation significative de € 23,2 millions (20,8%) est principalement la conséquence des éléments suivants :

- Une augmentation du **produit net bancaire** de € 13,1 millions (8,5%) compte tenu :
 - D'une hausse de la marge nette d'intérêts de € 6,0 millions (3,7%) malgré un contexte de taux d'intérêt très bas, dont 52% proviennent du portefeuille des actifs détenus jusqu'à l'échéance et 48% des prêts et des emplois de trésorerie
 - D'un impact positif de € 7,0 millions de la juste valeur sur instruments financiers dérivés

- Une baisse exceptionnelle des **charges générales d'exploitation** (y compris les amortissements) de € 10 millions (moins 22,9%) qui s'explique par :
 - Un changement du taux, effectif depuis 2014, de la contribution de la Banque pour la couverture médicale relative aux avantages postérieurs à l'emploi, se traduisant par un impact positif lié aux coûts de service antérieurs d'un montant de € 7,7 millions
 - Un impact non récurrent négatif en 2013 suite à la mesure des départs anticipés s'élevant à moins € 2,9 millions

Par conséquent, les **revenus nets de base** (***core earnings*** qui excluent les éléments non-récurrents et gains et pertes exceptionnels) s'élèvent à € 127,4 millions en 2014 contre € 123,0 millions en 2013, soit une progression de 3,6%. Ainsi le **coefficient d'exploitation ajusté** ressort à 24,3% en 2014, en légère amélioration comparé à 24,6% en 2013.

En conclusion, la performance satisfaisante de la CEB est le résultat de sa forte capacité à faire face à un environnement financier difficile et le résultat de ses politiques prudentes en termes financiers et de gestion des risques. Par ailleurs, comme pour les exercices précédents, aucun impayé ou arriéré n'a été enregistré en 2014. Comme en 2013, le résultat net a été affecté en intégralité aux réserves afin de renforcer la base en capital de la Banque.

3. Ratios

Tous les ratios du cadre prudentiel de la CEB respectent leurs limites respectives et les ratios clés ont connu une nette amélioration au cours de l'exercice 2014 :

- **L'adéquation des capitaux propres** (limite : > 10,5%) a progressé considérablement passant de 22,6% (2013) à 25,5%, soit 12,8%
- **L'effet de levier** (limite : < 12), mesuré par le ratio d'endettement, a légèrement diminué de 7,77 (2013) à 6,95, soit moins 10,6%
- **La liquidité** (limite : > 50%), mesurée par le ratio de liquidité, reste très élevée se situant à 164,3% comparés à 117,4% (2013), soit 40,0%

SOMMAIRE

ÉTATS FINANCIERS 47

Objectifs de la Banque 47
Secteurs d'intervention 47
Bilan 48
Compte de résultat 49
État du résultat net et gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres 50
État de variations des capitaux propres 50
Tableaux des flux de trésorerie 51

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS 52

NOTE A - Résumé des principes comptables appliqués à la Banque (CEB) 52
NOTE B - Gestion des risques financiers et du capital 58
NOTE C - Instruments financiers à la juste valeur par résultat et instruments dérivés de couverture 71
NOTE D - Actifs et passifs financiers 72
NOTE E - Mesure de la valeur de marché des instruments financiers 73
NOTE F - Compensation des actifs et passifs financiers 74
NOTE G - Créances sur les établissements de crédit et la clientèle 75
NOTE H - Immobilisations corporelles et incorporelles 78
NOTE I - Comptes de régularisation et actifs divers et passifs divers 79
NOTE J - Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle et dettes représentées par un titre 79
NOTE K - Compte de dividendes sociaux (CDS) 83
NOTE L - Provisions 84
NOTE M - Capital 86
NOTE N - Marge d'intérêts 87
NOTE O - Information sectorielle 88
NOTE P - Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat 89
NOTE Q - Charges générales d'exploitation 89
NOTE R - Événements postérieurs à la date de clôture 89

RAPPORT DE L'AUDIT EXTERNE 90

RAPPORT DU COMITÉ DE SURVEILLANCE 92

APPROBATION DES COMPTES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 93

APPROBATION DES COMPTES PAR LE CONSEIL DE DIRECTION 94

NOTES AU LECTEUR 95

ÉTATS FINANCIERS

Établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne

Objectifs de la Banque

"La Banque a pour objectif prioritaire d'aider à résoudre les problèmes sociaux que pose ou peut poser aux pays européens la présence de réfugiés, de personnes déplacées ou de migrants résultant de mouvements de réfugiés ou d'autres mouvements forcés de populations ainsi que de la présence de victimes de catastrophes naturelles ou écologiques.

Les projets d'investissement auxquels concourt la Banque peuvent viser soit à aider ces personnes dans le pays où elles se trouvent, soit à leur permettre de retourner dans leur pays d'origine lorsque les conditions d'un tel retour sont réunies, soit, le cas échéant, à s'installer dans un autre pays d'accueil. Ces projets doivent être agréés par un Membre de la Banque.

La Banque peut également concourir à la réalisation de projets d'investissement, agréés par un Membre de la Banque permettant la création d'emplois dans des régions défavorisées, le logement de populations à bas revenus ou la réalisation d'infrastructures sociales".

(Statut, Article II).

Secteurs d'intervention

La Banque (CEB) concourt à la réalisation de projets d'investissement à caractère social en faveur de la cohésion sociale au travers de quatre lignes d'actions sectorielles, à savoir le renforcement de l'intégration sociale, la gestion de l'environnement, le soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale et le soutien aux micros, petites et moyennes entreprises.

Ses interventions obéissent à des critères d'éligibilité spécifiques à chaque ligne d'action sectorielle, traduisant à la fois la vocation sociale propre à la CEB et la logique de développement qui sous-tend l'ensemble de son activité.

Conformément à la Résolution CA 1522 (2009) approuvée par le Conseil d'administration le 20 novembre 2009, chacune de ces lignes est composée des secteurs d'interventions suivants :

- Renforcement de l'intégration sociale

Contribuer au renforcement de l'intégration sociale et s'attaquer ainsi aux racines de l'exclusion signifie, sur le plan opérationnel, agir en faveur des réfugiés, migrants et personnes déplacées, du logement social, améliorer la qualité de vie en milieu urbain et rural.

- Gestion de l'environnement

Prendre part à la gestion de l'environnement se traduit à la fois par la réponse systématique aux situations d'urgence, en cas de catastrophes naturelles ou écologiques, et par une action durable au service de la prévention, de la protection de l'environnement ou de la sauvegarde du patrimoine historique et culturel.

- Soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale

Une approche intégrée en faveur du soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale, dans les domaines clés de la santé, de l'éducation, de la formation professionnelle et des services publics administratifs et judiciaires, favorise à terme une croissance économique et sociale, à la fois plus dynamique et plus équitable, au service de l'épanouissement de l'individu et du bien-être collectif.

- Soutien aux micros, petites et moyennes entreprises (MPME)

Financer des micros, petites et moyennes entreprises dans le but essentiel de promouvoir la création et le maintien d'emplois viables en facilitant l'accès au crédit.

Bilan

En milliers d'euros

	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Actif			
Caisse, avoirs auprès des banques centrales		203 897	286 640
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	C	1 275 571	441 961
Instruments dérivés de couverture	C	1 103 889	949 003
Actifs financiers disponibles à la vente		4 806 719	4 548 774
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle			
Prêts	G	12 991 603	12 769 265
Autres créances	G	2 299 197	2 806 849
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		2 812 026	2 630 983
Immobilisations corporelles et incorporelles	H	46 169	44 746
Comptes de régularisation et actifs divers	I	6 310	6 571
Total de l'actif		**25 545 381**	**24 484 792**
Passif			
Dettes			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	C	177 430	656 290
Instruments dérivés de couverture	C	654 265	400 668
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	J	257 789	227 128
Dettes représentées par un titre	J	20 472 364	20 087 248
Comptes de régularisation et passifs divers	I	1 128 436	408 777
Compte de dividendes sociaux (CDS)	K	70 296	73 906
Provisions	L	239 327	170 778
Total dettes		**22 999 907**	**22 024 795**
Capitaux propres			
Capital	M		
Souscrit		5 472 219	5 472 219
Non appelé		(4 859 802)	(4 859 802)
Appelé		612 417	612 417
Réserve générale		1 895 119	1 783 830
Résultat net		134 439	111 289
Total capital, réserve générale et résultat net		2 641 975	2 507 536
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(96 501)	(47 539)
Total capitaux propres		**2 545 474**	**2 459 997**
Total du passif		**25 545 381**	**24 484 792**

Compte de résultat

En milliers d'euros

	Notes	2014	2013
Intérêts et produits assimilés			
Actifs financiers disponibles à la vente		22 141	19 256
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle		106 038	97 484
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		96 314	94 204
Intérêts et charges assimilées			
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		(2 223)	(1 843)
Dettes représentées par un titre		(47 719)	(39 180)
Autres intérêts et charges assimilées		(4 935)	(6 302)
Marge d'intérêts	N	**169 616**	**163 619**
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	P	(668)	(7 716)
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		48	49
Commissions (produits)		1 092	884
Commissions (charges)		(1 863)	(1 714)
Produit net bancaire		**168 225**	**155 122**
Charges générales d'exploitation	Q	(31 229)	(41 564)
Dotations aux amortissements sur immobilisations	H	(2 557)	(2 269)
Résultat brut d'exploitation		**134 439**	**111 289**
Coût du risque			
Résultat net		**134 439**	**111 289**

État du résultat net et gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres

En milliers d'euros

	2014	2013
Résultat net	**134 439**	**111 289**
Éléments pouvant être rapportés au compte de résultat	**14 158**	**78 410**
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente	14 158	78 410
Éléments ne pouvant être rapportés au compte de résultat	**(63 120)**	**5 793**
Variations des écarts actuariels liés au régime de pension	(55 964)	3 699
Variations des écarts actuariels liés aux autres avantages postérieurs à l'emploi	(7 156)	2 094
Total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**(48 962)**	**84 203**
Résultat net et gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**85 477**	**195 492**

État de variations des capitaux propres

En milliers d'euros

	Capital et réserves			Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres			
	Capital appelé	Réserves et résultats	Total	Actifs financiers disponibles à la vente	Écarts actuariels	Total	Total capitaux propres
Capitaux propres au 1er janvier 2013	**611 689**	**1 781 692**	**2 393 381**	**(74 423)**	**(57 319)**	**(131 742)**	**2 261 639**
Augmentation du capital	728	2 138	2 866				2 866
Résultat net 2013		111 289	111 289				111 289
Variations de valeur des actifs et des passifs comptabilisées directement en capitaux propres				78 410	5 793	84 203	84 203
Capitaux propres au 31 décembre 2013	**612 417**	**1 895 119**	**2 507 536**	**3 987**	**(51 526)**	**(47 539)**	**2 459 997**
Résultat net 2014		134 439	134 439				134 439
Variations de valeur des actifs et des passifs comptabilisées directement en capitaux propres				14 158	(63 120)	(48 962)	(48 962)
Capitaux propres au 31 décembre 2014	**612 417**	**2 029 558**	**2 641 975**	**18 145**	**(114 646)**	**(96 501)**	**2 545 474**

Suite à l'adhésion du Kosovo en 2013, le capital souscrit a augmenté de € 6 559 milliers, dont un montant de € 728 milliers a été appelé. La contribution dans les réserves s'est élevée à € 2 138 milliers.

Tableau des flux de trésorerie

En milliers d'euros

	Exercice clos le 31 décembre	2014	2013
	Résultat net	134 439	111 289
+/-	Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 557	2 269
+/-	Perte nette/gain net des activités d'investissement	17 946	20 336
+/-	Variation des intérêts à recevoir	37 753	69 340
+/-	Variation des intérêts à payer	(30 929)	(65 838)
+/-	Autres mouvements	(2 795)	23 197
	Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat	24 531	49 303
+	Encaissements liés aux opérations avec les établissements de crédit et avec la clientèle	1 979 331	3 266 640
-	Décaissements liés aux opérations avec les établissements de crédit et avec la clientèle	(1 743 364)	(2 007 166)
+	Encaissements liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	4 063 230	3 327 899
-	Décaissements liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(3 246 924)	(4 298 590)
+/-	Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	2 157	(9 292)
	Flux net des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	1 054 431	279 491
	Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (a)	**1 213 400**	**440 083**
+	Encaissements liés aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	171 661	241 391
-	Décaissements liés aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	(363 471)	(399 032)
+/-	Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(3 980)	(2 106)
	Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (b)	**(195 791)**	**(159 747)**
+/-	Flux de trésorerie provenant de ou à destination des États membres	(1 363)	(3 324)
+	Encaissements liés aux émissions de dettes représentées par un titre	5 473 264	5 271 348
-	Décaissements liés aux remboursements de dettes représentées par un titre	(6 991 428)	(5 143 694)
	Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (c)	**(1 519 527)**	**124 330**
	Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie (d)	**74 607**	**(33 716)**
	Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie (a)+(b)+(c)+(d)	**(427 310)**	**370 950**
	Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	**2 930 375**	**2 559 425**
	Caisse, avoirs auprès des banques centrales	286 640	327 373
	Dépôts à vue et à terme auprès des établissements de crédit	2 643 735	2 232 052
	Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	**2 503 066**	**2 930 375**
	Caisse, avoirs auprès des banques centrales	203 897	286 640
	Dépôts à vue et à terme auprès des établissements de crédit	2 299 169	2 643 735
	Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	**(427 310)**	**370 950**

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

NOTE A - Résumé des principes comptables appliqués par la Banque (CEB)

1. Normes comptables applicables

Les comptes individuels de la Banque sont établis conformément aux normes comptables internationales *(International Financial Reporting Standards - IFRS)* telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union européenne (*). À ce titre, certaines dispositions de la norme IAS 39 concernant la comptabilité de couverture ont été exclues et certains textes récents n'ont pas encore fait l'objet d'une procédure d'adoption.

La norme IFRS 13 "Évaluation de la juste valeur", adoptée par l'Union européenne le 11 décembre 2012, est appliquée par la Banque depuis 1er janvier 2013 (voir note E).

La CEB applique au 1er janvier 2014 l'amendement à la norme IAS 32 "Instruments financiers : présentation - compensation d'actifs financiers et de passifs financiers", adoptée le 13 décembre 2012 par l'Union européenne (voir Note F).

L'entrée en vigueur des autres normes d'application obligatoire à partir du 1er janvier 2014, notamment les normes IFRS 10 "États financiers consolidés", IFRS 11 "Partenariats" et IFRS 12 "Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités", n'a pas eu d'effet sur les comptes annuels au 31 décembre 2014. La Banque n'a pas anticipé l'application de nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne lorsque l'application en 2014 est optionnelle.

Dans le cadre de l'application du référentiel IFRS, le principal domaine d'estimation concerne l'appréciation du risque de crédit. En dehors de ces aspects, la nature des opérations réalisées par la CEB ne conduit pas, en termes de jugement et de complexité d'évaluation, à procéder à des estimations ou à définir des hypothèses significatives pour l'élaboration de ses états financiers. Cependant, des hypothèses économiques et démographiques sont retenues pour évaluer les avantages du personnel postérieurs à l'emploi.

Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf en ce qui concerne certains actifs et passifs financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur. Les principes comptables fondamentaux appliqués par la CEB sont résumés ci-dessous.

2. Actifs et passifs financiers

2.1. Opérations en devises

Les états financiers sont établis en euros.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en euros (monnaie fonctionnelle de la CEB) au cours du change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés au compte de résultat.

Les opérations de change à terme sont évaluées en valeur de marché en utilisant le cours de change à terme de la devise concernée pour la période restant à courir. Les positions de change au comptant sont évaluées selon les cours de change au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées dans le compte de résultat.

2.2. Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

La catégorie "Créances sur les établissements de crédit et la clientèle" regroupe les actifs financiers non dérivés à revenus fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui ne sont ni détenus à des fins de transaction, ni destinés à la vente dès leur octroi.

Le poste "Prêts" de la catégorie "Créances sur les établissements de crédit et la clientèle" représente les crédits consentis par la Banque.

Le poste "Autres créances" de la catégorie "Créances sur les établissements de crédit et la clientèle" inclut les prêts interbancaires consentis par la CEB et les comptes à vue détenus auprès d'établissements de crédit (hors banques centrales). Ces derniers permettent de régler ou de recevoir les paiements relatifs aux opérations financières en relation avec ses activités.

Les prêts consentis par la Banque sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine.

Les prêts sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif global.

Les engagements de financement sont enregistrés dans le hors-bilan pour leur montant non encore utilisé.

Dans le cadre d'opérations de couverture de juste valeur, la valeur comptable des prêts est ajustée des gains et pertes attribuables au risque couvert, en application de la norme IAS 39.

(*) *Le référentiel des normes adoptées au sein de l'Union européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/finance/accounting/index_fr.htm*

2.3. Titres

Les titres détenus par la Banque sont classés en deux catégories :

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" comprend les titres à revenu fixe et à échéance fixe, que la Banque a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les titres classés dans cette catégorie sont évalués après leur acquisition au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre leur valeur d'acquisition et leur valeur de remboursement.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés dans le compte de résultat sous la rubrique "Intérêts et produits assimilés".

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des "Actifs financiers disponibles à la vente" comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas de la catégorie précédente.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, frais de transaction inclus. En date d'arrêté, les titres sont évalués à leur valeur de marché, et les variations de celle-ci, hors revenus courus, sont présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres, "Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres", sauf si les titres font l'objet d'une couverture de juste valeur. Dans ce cas, les gains et les pertes attribuables aux risques couverts sont enregistrés au compte de résultat dans la même rubrique que les variations de valeur de l'instrument de couverture, en application de la norme IAS 39.

Lors de la cession, de l'échéance ou de la dépréciation des titres (en cas de baisse significative ou prolongée de la juste valeur en deçà du coût), ces gains ou pertes latents, précédemment comptabilisés en capitaux propres, sont constatés en compte de résultat sous la rubrique "Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente".

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés au compte de résultat dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés". Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat "Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente".

- Date et critères de comptabilisation

Les titres classés dans les deux catégories ci-dessus sont enregistrés en date de négociation.

2.4. Dépréciation des actifs financiers et des engagements de financement et de garantie

- Actifs financiers évalués au coût amorti

Des dépréciations sont constituées sur les prêts et les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur mesurable liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou de l'acquisition du titre.

Toute donnée observable afférente aux événements suivants constitue notamment une indication objective de perte de valeur :

- l'existence d'impayés depuis trois mois au moins

- la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté

- les concessions consenties aux termes des prêts, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur.

Le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique "Coût du risque".

À compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique "Intérêts et produits assimilés" du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables. La dépréciation d'un prêt est enregistrée dans un compte de provision distinct venant réduire sa valeur d'origine enregistrée à l'actif.

Les dépréciations relatives aux engagements de financement et de garantie suivent des principes analogues et sont inscrites au passif.

- Actifs financiers disponibles à la vente

À la CEB, les "Actifs financiers disponibles à la vente", essentiellement composés de titres à revenu fixe, sont dépréciés individuellement, par contrepartie du compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

Les critères de dépréciation de ces titres sont similaires à ceux appliqués pour la dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est inscrite au compte de résultat dans la rubrique "Coût du risque" et peut être reprise en cas d'appréciation ultérieure du titre.

2.5. Dettes représentées par un titre

Les titres émis par la CEB sont qualifiés d'instruments de dettes car il existe une obligation contractuelle pour la Banque de délivrer du numéraire à leurs détenteurs.

Les dettes représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dans le cadre d'opérations de couverture de juste valeur, la valeur comptable des émissions est ajustée des gains et pertes attribuables au risque couvert, en application de la norme IAS 39.

2.6. Instruments dérivés

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan, en date de négociation, pour leur juste valeur. En date d'arrêté, ils sont réévalués à leur valeur de marché.

Les instruments dérivés sont classés en deux catégories :

- Dérivés détenus à des fins de transaction

Les instruments dérivés sont considérés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés comme instruments de couverture. Ils sont inscrits au bilan dans la rubrique "Actifs financiers à la juste valeur par résultat" lorsque la valeur de marché est positive, et dans la rubrique "Passifs financiers à la juste valeur par résultat" lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes sont portés au compte de résultat sous la rubrique "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat".

- Dérivés et comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur est utilisée, par la Banque, pour couvrir notamment le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe, pour des instruments financiers identifiés (prêts, actifs disponibles à la vente, émissions, emprunts).

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, la Banque documente la relation de couverture, dès sa mise en place. Cette documentation précise l'actif ou le passif concerné, le risque faisant l'objet de la couverture, le type d'instrument dérivé utilisé et la méthode d'évaluation qui sera appliquée pour mesurer l'efficacité, rétrospective et prospective, de la couverture.

L'instrument dérivé désigné comme couverture doit être hautement efficace afin de compenser la variation de valeur découlant du risque couvert ; cette efficacité doit être appréciée à la mise en place de la couverture, puis tout au long de sa durée de vie.

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur juste valeur et les variations de juste valeur portées au compte de résultat dans le poste "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat", symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée conformément à la classification de l'instrument couvert, dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés. L'incidence dans le compte de résultat représente l'inefficacité éventuelle de la couverture.

En cas d'interruption de la relation de couverture, ou si elle ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

2.7. Détermination de la juste valeur

La juste valeur des actifs et passifs financiers est constituée de leurs valeurs de marché et des ajustements additionnels de valorisation requis par l'IFRS 13.

- Valeur de marché

Les actifs et passifs financiers des catégories "Instruments financiers à la juste valeur par résultat", "Instruments dérivés de couverture" et "Actifs financiers disponibles à la vente" sont évalués et enregistrés à leurs valeurs de marché. La valeur de marché correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La valeur de marché est déterminée :
- soit à partir de prix cotés sur un marché actif ;
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à :
 - des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des hypothèses financières reconnues, et
 - des paramètres dont la valeur est déterminée soit à partir des prix d'instruments traités sur des marchés actifs, soit à partir d'estimations statistiques ou d'autres méthodes quantitatives, du fait de l'absence de marché actif.

D'autre part, les instruments dérivés (swaps de change, de taux et de devises) sont valorisés sur la base des modèles communément admis (méthode d'actualisation des flux futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation) en utilisant des paramètres observables.

- Ajustements de valorisation

Les ajustements de valorisation permettent d'intégrer dans la juste valeur le risque de contrepartie et le risque de crédit propre de la Banque.

L'ajustement de valeur pour risque de contrepartie (*Credit Valuation Adjustment* - CVA) reflète le risque pour la Banque de ne pas recouvrer la totalité de la valeur de marché de ses transactions, en cas de défaut d'une de ses contreparties.

L'ajustement de valeur pour risque de crédit propre (*Own Credit Adjustment* - OCA et *Debit Valuation Adjustement* – DVA) représente l'effet du risque de crédit de la CEB sur la valorisation de ses émissions et des instruments financiers dérivés.

Ces ajustements sont calculés contrepartie par contrepartie et s'appuient sur les estimations d'exposition en cas de défaut, de probabilité de défaut et de recouvrement en cas de défaut.

L'exposition en cas de défaut est estimée via un modèle quantifiant l'exposition en risque à partir de la simulation de facteurs de risque. Pour la CVA, ce modèle tient compte des mouvements de collatéral et de leur fréquence. Pour la DVA, le modèle estime une exposition non collatéralisée à l'exception des contreparties pour lesquelles la collatéralisation est bilatérale en cas de dégradation de notation de la CEB.

La CVA et la DVA sont inscrites au bilan dans la rubrique "Actifs financiers à la juste valeur par résultat" lorsque leurs valeurs sont positives, et dans la rubrique "Passifs financiers à la juste valeur par résultat" lorsqu'elles sont négatives. Les gains et pertes sont portés au compte de résultat sous la rubrique "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat".

2.8. Revenus et charges d'intérêts

Les revenus et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Ce calcul inclut les commissions payées ou reçues dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction ainsi que toutes primes et décotes.

2.9. Coût du risque

Au titre du risque de crédit, le coût du risque comprend les dotations de provisions pour dépréciation des prêts et des titres à revenu fixe, les dotations relatives aux engagements de financement et de garanties données, les pertes sur créances irrécouvrables diminuées des récupérations sur créances amorties. Les charges liées aux litiges inhérents à l'activité bancaire sont également comptabilisées en coût du risque.

3. Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan de la Banque comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation.

Ces immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition majoré des frais directement attribuables à l'acquisition.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, en fonction de la durée d'utilité attendue du bien par la Banque, la valeur résiduelle du bien étant déduite de sa base amortissable.

À chaque date de clôture, les immobilisations sont évaluées à leur coût amorti (coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur) et, le cas échéant, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles font l'objet d'un ajustement comptable.

- Immobilisations corporelles

La partie "construction" de l'immeuble d'exploitation est ventilée selon les composants suivants, qui sont amortis selon leur propre durée d'utilité :

- Gros œuvre, façades et toitures [(1)]	
- Installations générales techniques	10 ans
- Agencements et aménagements	10 ans

[(1)] Compte tenu de l'emplacement au centre de Paris de l'immeuble du siège de la Banque, la valeur résiduelle est affectée au composant "gros œuvre, façades et toitures" lequel ne fait pas l'objet d'un amortissement.

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres immobilisations corporelles sont amorties selon les durées suivantes :

- Aménagements et mobilier	10 ans
- Véhicules de transport	4 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 ans

- Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles (logiciels informatiques) sont amorties linéairement, soit sur 1 an (logiciels bureautiques), soit sur 5 ans (logiciels métiers).

4. Avantages du personnel postérieurs à l'emploi

Le régime de pension de la Banque est un régime à prestations définies, financé par des cotisations versées à la fois par la Banque et par les agents. Les prestations sont calculées en fonction des années de service et en pourcentage du traitement de base de la dernière année d'activité.

Les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (couverture médicale optionnelle pour les pensionnés, ajustement fiscal et, depuis 2013, cessation anticipée d'activité) sont également des régimes à prestations définies.

Ces régimes constituent un engagement pour la Banque, qui donne lieu à évaluation et provisionnement. Conformément à la norme IAS 19, ces engagements font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières. Les gains ou pertes actuariels sont enregistrés au bilan sous la rubrique "Provisions" par contrepartie des "Autres éléments du résultat global".

Le montant des provisions relatives à ces engagements est déterminé par un actuaire indépendant, selon la méthode des unités de crédit projetées.

5. Compte de dividendes sociaux (CDS)

Le Compte de dividendes sociaux est utilisé pour financer des dons en faveur de projets conformes aux objectifs de la CEB et situés dans des pays éligibles, tels que définis par le Conseil d'administration. Les modalités de fonctionnement du CDS ont été révisées par les Résolutions CA 1554 (2013) et CA 1555 (2013) approuvées par le Conseil d'administration le 22 mars 2013. Par ces résolutions, le Conseil d'administration a renommé le "Compte Fiduciaire Sélectif" "Compte de dividendes sociaux" et a élargi son champ d'utilisation. Depuis cette date, les dons financés par le CDS peuvent prendre la forme d'assistance technique, de bonifications d'intérêt, de garanties et de contributions.

- Bonifications d'intérêt

Les bonifications d'intérêt sont utilisées afin de réduire le montant d'intérêts supportés par un emprunteur de la CEB. Les bonifications d'intérêt couvrent le différentiel entre le taux d'intérêt appliqué par la Banque et celui effectivement payé par l'emprunteur pour chaque tranche de prêt.

- Garanties

Les garanties sur les prêts accordées par la CEB permettent à la Banque de financer des projets à fort impact social mais qui comportent un risque de crédit élevé. Le montant, l'élément déclenchant et le mécanisme de recouvrement sont déterminés au cas par cas.

- Assistance technique

L'assistance technique est utilisée pour aider un emprunteur de la CEB à préparer et mettre en œuvre son projet. Peuvent ainsi être financés des études de pré-faisabilité, de faisabilité et des études techniques, des plans de conception et de mise en œuvre, des évaluations institutionnelles et juridiques, de même que des services de conseils nécessaires à la préparation, l'exécution, le suivi et le reporting, la supervision des procédures d'achat et des évaluations d'impact.

- Contributions

Des contributions peuvent être accordées en cas de situations d'urgence ou sous la forme de contributions en faveur d'une cause commune dans les États membres, menée en coopération avec d'autres acteurs internationaux.

Les dons du CDS sont approuvés par le Conseil d'administration de la Banque, à l'exception des dons d'assistance technique inférieurs ou égaux à € 300 milliers, qui sont approuvés par le Gouverneur.

Le CDS est alimenté pour l'essentiel par des contributions des États membres de la Banque, sous forme de dividendes à caractère social versés lors de l'affectation du résultat annuel de la Banque.

6. Parties liées

Au regard de la norme IAS 24, la Banque n'est la filiale d'aucune entité. Les états financiers ne sont pas affectés par des relations avec des parties liées.

Les informations relatives aux dirigeants de la Banque sont listées au paragraphe 7 ci-après.

7. Rémunération des dirigeants

Le Statut de la CEB stipule que l'organisation, l'administration et le contrôle de la Banque sont assurés par les organes suivants :

- le Conseil de direction
- le Conseil d'administration
- le Gouverneur
- le Comité de surveillance.

Le Conseil de direction et le Conseil d'administration se composent, chacun, d'un Président et d'un représentant désigné par chaque État membre. Un Vice-Président est élu parmi les membres de chaque Conseil. Le Président du Conseil de direction et le Président du Conseil d'administration sont élus par le Conseil de direction pour un mandat de 3 ans, renouvelable une fois. Les indemnités annuelles de fonction des Présidents et des Vice-Présidents sont fixées pour la durée de leur mandat par le Conseil d'administration.

Le Gouverneur est élu par le Conseil de direction pour un mandat de 5 ans, renouvelable une fois. Il est assisté par trois Vice-Gouverneurs, nommés par le Conseil de direction pour un mandat de 5 ans, renouvelable une fois [(1)], sur proposition du Gouverneur, suite à l'avis conforme du Conseil d'administration et après consultation des membres du Conseil de direction. Leurs émoluments sont fixés par le Conseil d'administration, dans le cadre de l'approbation du budget annuel de la Banque.

En synthèse, la rémunération brute des dirigeants de la CEB s'analyse comme suit :

En milliers d'euros

	2014	2013
Indemnités de fonction		
Président du Conseil de direction [(2)]	43	45
Président du Conseil d'administration	45	45
Vice-Président du Conseil de direction [(3)]	6	6
Vice-Président du Conseil d'administration	6	6
Émoluments		
Gouverneur Wenzel	343	346
Vice-Gouverneur Guglielmino	277	279
Vice-Gouverneur Ruiz-Ligero	261	263
Vice-Gouverneur Dowgielewicz	261	263

[(1)] Ceci s'applique aux Vice-Gouverneurs élus pour la première fois après le 26 novembre 2010.
[(2)] Le Président du Conseil de direction a renoncé à ses indemnités de fonction pour la période de son mandat terminant le 17 décembre 2014. À sa demande les montants correspondants ont été directement transférés par la CEB au Compte de dividendes sociaux et à des organisations caritatives. Son successeur, qui a pris ses fonctions le 18 décembre 2014, a renoncé à ses indemnités de fonction.
[(3)] Les indemnités de fonction sont versées à raison de € 500 par mois. Le titulaire du poste a changé le 27 novembre 2013.

Les dirigeants de la CEB ne perçoivent pas de stock-options ni aucune autre forme de prime.

En fin de mandat, le Gouverneur et les Vice-Gouverneurs perçoivent soit une pension d'ancienneté soit une allocation temporaire défiscalisée d'un montant de 40% à 50% de leur dernier traitement, pendant une période maximale de 3 ans. Cette allocation est plafonnée de telle sorte que son montant cumulé à celui d'éventuels traitements perçus par ailleurs n'excède pas, en tout état de cause, le montant du dernier traitement versé par la CEB. Pour 2014, ces allocations temporaires ont été accordées au précédent Gouverneur Alomar (en poste jusqu'au 17 décembre 2011) pour un montant de € 155 milliers, et à l'ancien Vice-Gouverneur Tarafás (en poste jusqu'au 1er mai 2012) pour un montant de € 117 milliers.

Le Conseil de direction, par sa Résolution CD 383 (2010), a décidé de supprimer cette allocation temporaire pour les nouveaux fonctionnaires hors-cadre (Gouverneur et Vice-Gouverneurs) nommés pour un premier mandat après le 30 mars 2010, date de l'adoption de celle-ci.

Le Gouverneur et les Vice-Gouverneurs sont affiliés aux régimes de couverture médicale et sociale ainsi qu'au régime de pension de la CEB.

8. Régime fiscal

Le Troisième Protocole additionnel à l'Accord Général sur les Privilèges et Immunités du Conseil de l'Europe stipule que les avoirs, revenus et autres biens de la Banque, sont exonérés de tout impôt direct.

NOTE B - Gestion des risques financiers et du capital

Dans le cadre de ses activités de prêts et de ses activités financières, la CEB est exposée à quatre principaux types de risques : risque de crédit, risque de marché, risque de liquidité et risque opérationnel.

Cette note présente des informations sur l'exposition de la Banque à ces différents types de risques, les objectifs, politiques et procédures qui permettent de mesurer et gérer ces risques ainsi que la gestion du capital.

La gestion et le contrôle des risques contribuent de façon déterminante au maintien de la solvabilité de l'institution financière. Ainsi, la CEB révise régulièrement son dispositif de gestion des risques et de procédures de suivi dans le respect du principe de continuité de méthodologie afin de se conformer aux meilleures pratiques de la profession.

Par son statut de banque multilatérale de développement, la CEB n'est soumise ni aux ratios réglementaires de ses pays membres, ni aux Recommandations du Comité de Bâle non plus qu'aux Directives de l'Union européenne. Cependant, la CEB a décidé de suivre ces réglementations comme cadre de référence de sa politique de contrôle et de gestion des risques.

Les organes de la Banque assurent la responsabilité d'ensemble pour la définition et la supervision du cadre de la gestion des risques.

■ Des comités décisionnaires

Des comités décisionnaires sont chargés de définir et de superviser les politiques de gestion des risques dans leurs domaines respectifs. Tous ces comités sont présidés par le Gouverneur.

- Le **Comité Financier & Risques** se trouve au cœur du dispositif de gestion des risques de crédit de la Banque. Les politiques de gestion des risques sont établies pour identifier et analyser les risques auxquels la Banque doit faire face, pour fixer des limites de risques et de contrôles appropriés, ainsi que pour surveiller le respect de ces limites. Ce comité hebdomadaire prend des décisions s'appuyant sur les analyses et recommandations effectuées par le Département de la Gestion des Risques globaux. Il examine également tous les aspects de l'activité financière de la Banque (trésorerie, dettes, évolution des marchés financiers, liquidité).
- Le **Comité de Financement** décide une fois par trimestre de la stratégie de financement et la politique de *pricing*. Il décide également de la stratégie d'émission d'emprunts (montants, devises, conditions et calendrier) en tenant compte des besoins prévisionnels de liquidité de la Banque, dans le respect de l'autorisation annuelle d'emprunt accordée par le Conseil d'administration sur proposition du Gouverneur.
- Le **Comité ALM** décide une fois par trimestre de la stratégie de gestion actif-passif de la Banque. Il prend les décisions qui s'imposent en matière de risques financiers à la lumière du rapport trimestriel sur la situation ALM de la Banque et dans le respect des politiques financières validées par le Conseil d'administration.
- Le **Comité Organisation et Risques Opérationnels (CORO)** se réunit deux fois par an pour établir les niveaux acceptables des risques opérationnels encourus par la CEB et veille à ce que les Directeurs prennent les mesures nécessaires pour assurer le suivi et le contrôle de ces risques au sein de leurs Directions respectives.
- Le **Comité de Pilotage Informatique** gère toutes les questions liées aux systèmes d'information et à l'infrastructure informatique, afin d'assurer la continuité des activités, et se réunit deux fois par an.

■ Communication interne et externe sur la gestion des risques

Un rapport détaillé sur l'exposition de la Banque au risque de crédit, l'état des marchés de capitaux ainsi que sur la gestion de liquidité est remis chaque semaine aux membres du Comité Financier & Risques. Toutefois, dans le contexte financier actuel, complément d'information est fourni chaque fois qu'un événement ou une décision soulève des préoccupations concernant les ratios prudentiels ou la qualité des contreparties de la CEB, maintenue sous étroite surveillance.

Le rapport trimestriel sur la gestion des risques est adressé aux membres du Conseil d'administration et du Conseil de direction afin d'informer les actionnaires de l'évolution de l'exposition de la CEB face aux principaux types de risques : crédit, marché, liquidité, opérationnel ainsi que de la situation au regard du cadre prudentiel.

En ce qui concerne la communication externe sur la gestion des risques, la Banque communique aux Agences de notation une information très complète pour leur exercice annuel d'évaluation. Un rapport spécifique, qui est largement axé sur la gestion des risques est également préparé en vue du dépôt d'un rapport annuel relatif au formulaire 18-K lié à la déclaration d'enregistrement auprès de la *"Securities and Exchange Commission"*.

Enfin, le Rapport annuel du Gouverneur de la CEB donne une image fidèle des pratiques et procédures en place pour la gestion des risques au sein de la Banque et les données relatives à l'exposition aux risques sont publiées dans les États financiers à la clôture de l'exercice.

1. Risque de crédit

■ Revue du processus d'évaluation

Le risque de crédit se définit comme le risque de perte pouvant survenir en cas de non-respect des obligations contractuelles d'une contrepartie. Le Département de la Gestion des Risques globaux identifie, évalue et gère tous les risques de crédit émanant des opérations de la CEB, résultant à la fois de ses transactions de bilan et hors bilan. Le département suit en permanence l'application des politiques de gestion des portefeuilles (prêts, titres, dérivés) et surveille la situation de la Banque vis-à-vis des grands risques.

Le processus d'autorisation d'encours est différent selon qu'il s'agit du financement d'un projet ou d'une transaction financière.

Pour chaque projet potentiel, ce département procède à une analyse de la transaction en prenant en compte la solvabilité de la contrepartie et l'exposition déjà existante ainsi que le risque-pays et recommande, si nécessaire, l'obtention de différents rehaussements de crédit (garanties, collatéraux et autres structures, qui permettent de réduire le risque final). Après l'approbation par le Comité Financier & Risques, le projet est présenté au Conseil d'administration.

Concernant les transactions réalisées par la Direction Financière, le Conseil d'administration en établit le cadre au travers de la définition de la politique d'investissement de la Banque.

Le processus d'octroi de limites : sur demande des directions opérationnelles, les limites par contrepartie sont établies par le Département de la Gestion des Risques globaux. Celles-ci sont ensuite approuvées, modifiées ou, le cas échéant, rejetées par le Comité des Risques. Établies en valeur nominale, ces limites sont revues chaque année, sauf situation particulière, exigeant une périodicité plus rapprochée.

Le processus de notation : deux types de notations internes sont accordés : notation de contrepartie et notation de transaction. Conformément aux meilleures pratiques de la profession, le Département de la Gestion des Risques globaux accorde une notation interne à toutes les contreparties, en fonction d'analyses réalisées sur site ou en interne. Cette notation est constituée d'une échelle allant de 1 à 10, 10 étant la meilleure note. Chaque échelon correspond à une note sur l'échelle appliquée par les agences de notation internationales (10 = AAA, 9,5 = AA+).

La méthodologie retenue pour la notation interne des contreparties repose sur des critères qualitatifs et quantitatifs. Le système prend en compte, complété par d'autres critères, les notations des agences internationales lorsque celles-ci sont disponibles. Des modèles de *scoring,* développés en interne, permettent d'appliquer différents ratios en fonction du type de contrepartie (états, administrations régionales ou locales, entités financières et non financières). Des grilles de notations internes spécifiques sont utilisées lorsque des contreparties ne bénéficient pas d'une notation par les agences internationales.

La notation interne des transactions, accordée uniquement aux opérations de financement de projets, repose sur la notation interne de la contrepartie et prend ensuite en compte, le cas échéant, les différents rehaussements de crédit : collatéraux, garanties et autres structures, qui permettent de réduire le risque final.

La Banque a mis en place une méthodologie de validation du système de notation interne, reposant sur l'analyse des écarts entre sa notation interne et les notations des agences internationales. Tout écart supérieur à deux échelons donne lieu à une révision approfondie de la notation interne.

Les agences de notation internationales qualifient une notation *investment grade* si elle est égale ou supérieure à Baa3/BBB-. A contrario, si cette notation est inférieure ou égale à Ba1/BB+ elle est classée *below investment grade* (BIG).

■ Exposition globale au risque de crédit

L'exposition au risque de crédit pour l'ensemble des transactions de la Banque, hors intérêts courus (prêts, engagements de financement, dépôts, titres, produits dérivés) au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013 est présentée dans le tableau ci-dessous. Il convient de préciser, que concernant le portefeuille de prêts, les rehaussements de crédit sont pris en compte. La catégorie "sans risque" concerne les expositions entièrement couvertes par des provisions ou bénéficiant de la garantie du Compte de dividendes sociaux (CEB).

En millions d'euros

	2014					2013				
	AAA/AA	A/BBB	BIG	S/Risque	Total	AAA/AA	A/BBB	BIG	S/Risque	Total
Prêts	1 929	7 936	2 701	1,4	12 568	1 904	7 309	3 368	1,1	12 582
Engagements de financement	339	1 681	847	0,7	2 868	355	1 906	820	1,2	3 082
Dépôts	1 014	1 489			2 503	1 750	1 342			3 093
Titres	4 427	2 643	200		7 269	4 147	2 566	200		6 913
Swap - add on	251	318			569	186	284			471
Forex		94			94		68			68
Swap coll - VAN non couverte	51	13			64	6				6
Total	**8 011**	**14 174**	**3 748**	**2,1**	**25 935**	**8 348**	**13 476**	**4 388**	**2,3**	**26 214**

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) et notation interne à défaut de notation par les agences internationales

■ Concentration - Grands risques

Un grand risque s'entend comme une exposition globale (prêts, titres, dépôts, produits dérivés et engagements de financement) vis-à-vis d'une contrepartie ou d'un groupe de contreparties dépassant 10% du capital prudentiel solide.

La CEB retient comme définition du capital prudentiel solide, le capital appelé, les réserves et le résultat net, majorés du capital non appelé des pays membres notés AAA ou AA (seconde meilleure notation de Moody's, Standard & Poor's et Fitch Ratings).

Conformément aux Recommandations du Comité de Bâle et aux Directives de l'Union européenne, la CEB s'assure qu'aucune contrepartie ou groupe de contreparties ne dépasse une limite égale à 25% du capital prudentiel solide et que le cumul des grands risques ne dépasse pas 800% dudit capital.

Au 31 décembre 2014, de même qu'en 2013, aucune contrepartie n'excède la limite de 25% du capital prudentiel solide et quatre groupes dépassent 10% de ce même capital. Le total de l'encours sur ces contreparties atteint € 2,5 milliards, soit 50% du capital prudentiel solide de la CEB contre € 3,9 milliards et 83% à fin 2013. En sa qualité d'institution financière multilatérale, la CEB exclut de son analyse les risques *"souverains"* des pays membres de l'OCDE.

■ Exposition souveraine[1] de la CEB sur les portefeuilles de prêts et de titres

En millions d'euros

	2014				2014		
	Prêts	**Titres**	**Total**		**Prêts**	**Titres**	**Total**
Membres de l'UE (a)	**8 044**	**3 871**	**11 916**	**Non-membres de l'UE (b)**	**1 393**		**1 393**
France	352	1 633	1 985	Turquie	1 074		1 074
Allemagne	641	849	1 490	Albanie	107		107
Espagne	1 115	105	1 221	Serbie	77		77
Belgique	905	20	925	"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	53		53
Chypre	619		619	Bosnie-Herzégovine	32		32
Portugal	170	200	370	Moldova (République de)	23		23
Italie	92	160	252	Islande	17		17
Finlande	154	76	229	Monténégro	9		9
Irlande	118	10	128				
Autriche[2]	6	89	95				
République slovaque	48		48				
Luxembourg		42	42				
Malte	38		38				
Lettonie	31		31				
Estonie	23		23				
Slovénie	18		18				
Sous-total zone euro	4 329	3 184	7 513				
Pologne	1 078		1 078				
Hongrie	984		984				
Roumanie	862		862				
Institutions supranationales[3]	1,8	688	690				
Croatie	281		281				
Danemark	187		187				
Lituanie	137		137				
Suède	108		108				
République tchèque	39		39				
Bulgarie	37		37				
Sous-total Autres	3 715	688	4 403				
Total *(a)+(b)*					**9 437**	**3 871**	**13 308**

[1] *Exposition souveraine : États, Administration publiques, Institutions financières étatiques, Institutions financières spécialisées*
[2] *État non-membre de la CEB : garantie et collatéraux reçus sur prêts*
[3] *Organisations composées de plusieurs nations, opérant en dehors de l'autorité d'un gouvernement national*

Portefeuille de prêts

Au 31 décembre 2014, l'encours de prêts s'élève à € 12,6 milliards, stable par rapport au 31 décembre 2013. La Banque n'a constaté aucun retard, arriéré ou impayé en 2014. La politique de la Banque, similaire à celle d'autres institutions financières multilatérales, consiste à ne pas participer à des accords de rééchelonnement de dettes (principal ou intérêts des prêts).

Le tableau ci-dessous présente le profil de risque du portefeuille de prêts par notation et par type de contrepartie :

En millions d'euros

	2014					2013				
	AAA/AA	A/BBB	BIG	S/Risque	Total	AAA/AA	A/BBB	BIG	S/Risque	Total
Souverain	250	3 472	2 355		6 077	257	2 936	2 595		5 789
Administrations et institutions financières sous-souveraines (étatiques, régionales,…)	1 552	1 779	27		3 358	1 490	1 681	32		3 202
IFI, Organisations internationales	1,0			0,8	1,8				0,3	0,3
Autres institutions financières	125	2 633	154	0,6	2 913	157	2 619	574	0,8	3 351
Institutions non financières		52	165		217		72	167		239
Total	**1 929**	**7 936**	**2 701**	**1,4**	**12 568**	**1 904**	**7 309**	**3 368**	**1,1**	**12 582**

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) et notation interne à défaut de notation par les agences internationales

Le montant des rehaussements de crédit dans le portefeuille de prêts assurant un transfert de risque à 100% s'élève à € 5,4 milliards, incluant des garanties et des collatéraux à hauteur de, respectivement, € 4,8 milliards et € 0,6 milliard.

L'impact de ces rehaussements sur le profil de risque du portefeuille de prêts est présenté ci-dessous :

En millions d'euros

	2014				2013			
	Avant		Après		Avant		Après	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
AAA/AA	1 204	10%	1 929	15%	1 255	10%	1 904	15%
A/BBB	7 618	61%	7 936	63%	7 080	56%	7 309	58%
BIG	3 745	30%	2 701	21%	4 246	34%	3 368	27%
S/Risque	0,6	0%	1,4	0%	0,8	0%	1,1	0%
Total	**12 568**	**100%**	**12 568**	**100%**	**12 582**	**100%**	**12 582**	**100%**

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) et notation interne à défaut de notation par les agences internationales
En raison d'arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des composants.

Au 31 décembre 2014, l'encours de prêts noté *investment grade* représente 78,5% du portefeuille total, contre 73,2% à fin 2013. Les instruments de réduction de risques sont à l'origine d'une modification de l'exposition par type de contrepartie. Ainsi, l'exposition souveraine a augmenté de 13,2%. La part des contreparties non notées par les agences de notation internationales représente 4,1% de l'encours total et les notations internes accordées à ces contreparties s'échelonnent entre 3 et 9,5.

Le tableau ci-dessous présente le portefeuille de prêts des dix emprunteurs principaux :

En millions d'euros

	2014							2013						
	AAA/AA	A/BBB	BIG	S/Risque	Total	%		AAA/AA	A/BBB	BIG	S/Risque	Total	%	
1. Turquie		1 074			1 074	9%	Hongrie			1 222		1 222	10%	
2. Hongrie			984		984	8%	Roumanie		984			984	8%	
3. Roumanie		862			862	7%	Turquie		896			896	7%	
4. Espagne		642			642	5%	Chypre			621		621	5%	
5. Chypre			619		619	5%	Pologne		476			476	4%	
6. Région Wallonne		495			495	4%	Crédit Agricole		461			461	4%	
7. Crédit Agricole		493			493	4%	Région Wallonne		440			440	3%	
8. Pologne		463			463	4%	UniCredit		311			311	2%	
9. PKO Bank		313			313	2%	CaixaBank		308			308	2%	
10. CaixaBank		306			306	2%	Intesa Sanpaolo		298			298	2%	
Sous-total		**4 648**	**1 603**		**6 251**	**50%**	**Sous-total**		**4 175**	**1 843**		**6 017**	**48%**	
Autres	1 929	3 288	1 098	1,4	6 317	50%	Autres	1 904	3 134	1 526	1,1	6 564	52%	
Total	**1 929**	**7 936**	**2 701**	**1,4**	**12 568**	**100%**	**Total**	**1 904**	**7 309**	**3 368**	**1,1**	**12 582**	**100%**	

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) et notation interne à défaut de notation par les agences internationales

Engagements de financement

Les engagements de financement correspondent à la fraction de projets approuvés et encore en attente de financement, pour lesquels un contrat-cadre a été signé. Au cours de l'année les engagements de financement ont connu une légère baisse et s'élèvent à € 2,9 milliards au 31 décembre 2014. Les engagements de financement notés *investment grade* représentent 70,5% du portefeuille total, contre 73,4% à fin 2013.

Le tableau ci-dessous détaille les engagements de financement en faveur des contreparties de la zone euro :

En millions d'euros

	2014					2013				
	AAA/AA	A/BBB	BIG	S/Risque	Total	AAA/AA	A/BBB	BIG	S/Risque	Total
Pays de la zone euro										
France	50	314			364		325			325
République slovaque		193			193		23			23
Espagne		190			190		305			305
Allemagne	179	6			185	205	2			207
Portugal			170		170			170		170
Autriche[1]		148			148		188			188
Chypre			142		142			177		177
Finlande	60	50			110					
Belgique	50				50	150	143			293
Irlande		21			21					
Slovénie		20			20		20			20
Italie		3			3					
Sous-total	**339**	**945**	**312**		**1 596**	**355**	**1 005**	**347**		**1 707**
Autres		737	535	0,7	1 273		902	473	1,2	1 375
Total	**339**	**1 681**	**847**	**0,7**	**2 868**	**355**	**1 906**	**820**	**1,2**	**3 082**

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) et notation interne à défaut de notation par les agences internationales
[1] État non-membre de la CEB : garantie à recevoir

Portefeuilles obligataires

La CEB gère deux portefeuilles obligataires : actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et actifs financiers disponibles à la vente. Les deux portefeuilles sont majoritairement composés de titres libellés en euros, soit 96,9% du total des portefeuilles obligataires.

Le tableau ci-dessous détaille les portefeuilles obligataires en faveur des contreparties de la zone euro et donne la répartition de l'encours en valeur nominale par notation de chacun de ces portefeuilles :

En millions d'euros

	2014				2013			
	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance								
France	1 327			1 327	1 373			1 373
Portugal			200	200			200	200
Pays-Bas	182			182	182			182
Allemagne	175			175	134			134
Italie		160		160		160		160
Finlande	76			76	50			50
Autriche	53			53	47			47
Luxembourg	42			42	42			42
Espagne		40		40		50		50
Irlande		10		10		10		10
Belgique	10			10	10			10
Autres pays	378			378	230			230
Sous-total	**2 242**	**210**	**200**	**2 652**	**2 068**	**220**	**200**	**2 488**
Actifs financiers disponibles à la vente								
France	446	693		1 139	482	698		1 180
Allemagne	764	240		1 004	140	250		390
Pays-Bas	532			532	908			908
Espagne		65		65		63		63
Autriche	36			36	35			35
Belgique	10			10	10			10
Autres pays	398	1 435		1 833	503	1 335		1 838
Sous-total	**2 185**	**2 433**		**4 617**	**2 079**	**2 346**		**4 425**
Total	**4 427**	**2 643**	**200**	**7 269**	**4 147**	**2 566**	**200**	**6 913**

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) et notation interne à défaut de notation par les agences internationales

■ Produits dérivés

La CEB a recours à des swaps d'intérêts (IRS) et à des swaps de devises (CIRS) pour couvrir les risques de marché sur ses transactions de prêts, d'investissement et d'emprunts.

Les transactions sur produits dérivés requièrent dans tous les cas une autorisation préalable d'engagement sur la contrepartie émettrice, accordée par le Comité Financier & Risques et la signature d'un contrat-cadre (par exemple le contrat *ISDA Master Agreement*). Pour les transactions au-delà de cinq ans, la contrepartie doit présenter, en outre, une notation minimale équivalente à AA ou bénéficier d'un contrat de collatéral CSA *(Credit Support Annex)* avec la CEB. L'ensemble des transactions de swaps est valorisé en valeur actuelle nette, et un suivi périodique des positions par contrepartie est effectué afin de procéder aux appels de marge si nécessaire.

Au 31 décembre 2014, l'exposition en risque aux produits dérivés est composée des swaps *add-on* pour € 569 millions et de la VAN non couverte (Valeur Actuelle Nette) après rehaussements de crédit de € 64 millions. La Banque a reçu des collatéraux sous forme de dépôt : 72% et de titres souverains : 28% (bons du Trésor américain, OAT françaises et du Trésor allemand). La CEB a signé un contrat de collatéral CSA avec chacune de ses contreparties dans le cadre de ses activités de swap, de même qu'en 2013.

La ventilation de l'encours notionnel des swaps par instrument et par échéance est présentée ci-dessous :

En millions d'euros

	2014					2013				
	moins d'1 an	de 1 à 5 ans	de 5 à 10 ans	plus de 10 ans	**Total**	moins d'1 an	de 1 à 5 ans	de 5 à 10 ans	plus de 10 ans	**Total**
Total (a)	**5 334**	**12 072**	**5 598**	**2 537**	**25 540**	**4 043**	**13 029**	**4 291**	**2 434**	**23 797**
Swaps de devises	4 783	9 219	1 188	553	15 743	3 901	10 947	903	595	16 346
Swaps d'intérêts	550	2 853	4 410	1 983	9 797	143	2 082	3 388	1 839	7 451
dont : collatéralisés (b)	5 334	12 072	5 598	2 537	25 540	4 043	13 029	4 291	2 434	23 797
(b)/(a)	100%	100%	100%	100%		100%	100%	100%	100%	

2. Risque de marché : risques de change, de taux d'intérêt et de liquidité

2.1. Pilotage des expositions du bilan

La gestion du bilan est assurée par le département ALM, placé sous l'autorité du Directeur Financier. Elle repose notamment sur l'analyse d'indicateurs de pilotage des risques générés par l'ensemble de l'activité de la CEB. Ces risques sont :

- le risque de change, issu d'une variation défavorable des cours de change,
- le risque de taux d'intérêt, issu de décalages dans le temps entre les natures de taux des emplois (prêts, titres, dépôts) et des ressources (emprunts) et leurs périodes de révision,
- le risque de liquidité, défini comme le risque de ne pas pouvoir honorer ses engagements ou de ne pas pouvoir dénouer une position en raison de conditions de marché défavorables.

Le Département ALM produit périodiquement un rapport sur les risques de change, de taux et de liquidité supportés par la CEB. Il évalue notamment, dans le cadre des conditions de marché normales et stressées :
- l'exposition de la CEB aux variations de taux,
- le niveau de sensibilité de la Valeur Actuelle Nette (VAN),
- le niveau de sensibilité de la Marge Nette d'Intérêts.

Il produit également une analyse de la situation prévisionnelle de liquidité, avant et après stress.

2.2. Principes de gestion

La CEB est exposée dans le cadre de ses opérations (prêts, titres, emprunts, opérations de trésorerie) à des risques de change, de taux et de liquidité.

a) Gestion des risques de change et de taux

Le principe retenu est la couverture quasi systématique des positions, permettant de maintenir les risques de change et de taux à leur plus bas niveau possible. La CEB gère l'ensemble de son bilan en taux variable (à l'exception de son portefeuille de titres détenus jusqu'à l'échéance), soit directement, soit par le biais de swaps de couverture.

Elle a donc recours à des produits dérivés, principalement des contrats d'échange de monnaies et de taux d'intérêt. Elle utilise ces instruments dans le cadre d'opérations de micro-couverture ou de macro-couverture :
- opérations de micro-couverture : les produits dérivés utilisés servent à couvrir le risque de marché découlant d'un élément spécifique de l'actif (prêt, titre) ou du passif (emprunt),
- opérations de macro-couverture : les produits dérivés utilisés servent à couvrir le risque global de marché mesuré à partir de l'évaluation du bilan.

Au 31 décembre 2014, les contrats d'échange de monnaies et de taux d'intérêt sont uniquement utilisés en micro-couverture.

b) Gestion du risque de liquidité

La CEB a pour principal objectif d'honorer ses engagements dans leur intégralité et avec ponctualité. Le risque de liquidité est géré avec prudence parce qu'elle ne dispose pas de dépôts clients à l'instar des banques commerciales et n'a pas accès au refinancement de la Banque Centrale.

Le risque de liquidité est mesuré via la génération d'impasses de liquidité statiques et dynamiques et le calcul du ratio prévisionnel de liquidité suivant différents scénarios de stress : défaut plus ou moins important de contreparties suivant leur notation pour les prêts et/ou les titres, décotes des titres détenus à la revente, défaut partiel ou total des prêts et des titres de toutes les contreparties issues d'un même pays, absence d'opportunités de refinancement.

La politique de refinancement et de placement de la CEB, ajustée en fonction des mesures du risque de liquidité, lui permet de faire face à ses engagements et de respecter les limites de ses ratios de pilotage, même en cas de scénario très défavorable.

2.3. Mesure des risques de change, de taux et de liquidité

a) Mesure du risque de change

La CEB couvre toute exposition à un risque de change, le risque résiduel provenant des résultats accumulés dans des devises autres que l'euro. Ce risque est systématiquement couvert sur une base mensuelle. À chaque fin de mois, la CEB produit un arrêté de ses résultats, devise par devise et les convertit en euro ; toute position d'une contre-valeur supérieure à € 1 million est réduite par l'achat ou la vente au comptant de devises.

En milliers d'euros

Répartition par devise	Actif	Passif	Instruments dérivés	**Position nette 2014**	Actif	Passif	Instruments dérivés	**Position nette 2013**
Yen japonais	30 321	52 162	22 558	717	32 283	76 806	45 181	658
Dollar des États-Unis	400 723	10 293 133	9 892 645	235	1 118 370	10 742 436	9 624 823	757
Dollar canadien	181 248	17 207	(163 895)	146	204 609	9 189	(195 278)	142
Livre sterling	126 563	1 886 108	1 759 566	21	110 241	1 393 990	1 283 796	47
Autres devises	936 589	2 340 224	1 403 861	226	1 118 719	3 527 732	2 409 289	276
Total	**1 675 444**	**14 588 834**	**12 914 735**	**1 345**	**2 584 222**	**15 750 153**	**13 167 811**	**1 880**

Ce tableau montre que l'exposition de change résiduelle, après prise en compte des instruments de couverture, est non significative.

b) Mesure du risque de taux

En raison du principe de micro-couverture retenue sur ses positions, l'exposition de la CEB au risque de taux est faible.

L'ALM mesure le risque de taux d'intérêt en volume (gap de taux), en marge (sensibilité de la Marge Nette d'Intérêts), et en valeur (sensibilité de la Valeur Actuelle Nette).

La Marge Nette d'Intérêts de la CEB est peu exposée aux fluctuations de marché parce qu'elle adosse en taux l'actif et le passif. Par ailleurs, les capitaux propres disponibles sont investis dans un portefeuille de titres détenus jusqu'à l'échéance. Ce portefeuille est composé de titres à taux fixe, généralement long terme, libellés en euros et émis par des pays ou des institutions assimilées dont la notation minimale est AA ou Aa2 à la date d'acquisition.

Dans le portefeuille des titres détenus jusqu'à l'échéance sont également investis le montant du Compte de dividendes sociaux (CDS) et celui équivalant aux engagements de pension.

- Appréciation de la couverture du risque de taux

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des opérations de la CEB au 31 décembre 2014. Il présente une vision statique du risque de taux et de sa couverture, à la date de clôture de l'exercice, au travers d'une ventilation de l'actif et du passif par nature de taux (taux fixe et taux variable). Il permet d'identifier l'effet de la couverture du risque de taux.

En milliers d'euros

	Avant couverture			Instruments de couverture			Après couverture		
Type de taux	Encours	Intérêts courus	Total	Encours	Intérêts courus	Total	Encours	Intérêts courus	Total
Actif									
Taux fixe	**13 403 660**	**107 760**	**13 511 420**	**(5 102 684)**	**195 870**	**(4 906 814)**	**8 300 976**	**303 630**	**8 604 606**
Encours échéancés	10 278 051	107 760	10 385 811	(5 102 684)	195 870	(4 906 814)	5 175 367	303 630	5 478 997
Encours non échéancés	3 125 609		3 125 609				3 125 609		3 125 609
Taux variable	**11 862 771**	**8 504**	**11 871 275**	**5 063 284**	**6 216**	**5 069 500**	**16 926 055**	**14 720**	**16 940 775**
Total de l'actif	**25 266 431**	**116 264**	**25 382 695**	**(39 400)**	**202 086**	**162 686**	**25 227 031**	**318 350**	**25 545 381**
Passif									
Taux fixe	**(24 598 139)**	**(195 871)**	**(24 794 010)**	**18 945 379**	**(54 212)**	**18 891 167**	**(5 652 760)**	**(250 083)**	**(5 902 843)**
Encours échéancés	(18 946 791)	(195 871)	(19 142 662)	18 945 379	(54 212)	18 891 167	(1 412)	(250 083)	(251 495)
Encours non échéancés	(5 651 348)		(5 651 348)				(5 651 348)		(5 651 348)
Taux variable	**(1 809 322)**	**(343)**	**(1 809 665)**	**(17 824 079)**	**(8 794)**	**(17 832 873)**	**(19 633 401)**	**(9 137)**	**(19 642 538)**
Encours échéancés	(528 891)	(342)	(529 233)	(17 824 079)	(8 794)	(17 832 873)	(18 352 970)	(9 136)	(18 362 106)
Encours non échéancés	(1 280 431)	(1)	(1 280 432)				(1 280 431)	(1)	(1 280 432)
Total du passif	**(26 407 461)**	**(196 214)**	**(26 603 675)**	**1 121 300**	**(63 006)**	**1 058 294**	**(25 286 161)**	**(259 220)**	**(25 545 381)**

L'encours de l'actif à taux fixe avant couverture est de € 13 404 millions. Les instruments de couverture permettent de réduire cette exposition à € 8 301 millions.

Cette exposition après couverture de € 8 301 millions est constituée par :
- des encours échéancés (€ 5 175 millions), principalement des dépôts à court terme (€ 2 077 millions), insensibles aux variations de taux de marché et considérés comme du taux fixe, des titres détenus jusqu'à l'échéance à taux fixe (€ 2 809 millions) et, marginalement, des prêts à taux fixe non couverts (€ 221 millions).
- des encours non échéancés (€ 3 126 millions), essentiellement des valorisations de swaps qui, par nature, ne peuvent être couvertes.

Réciproquement, au passif, l'exposition à taux fixe de € 24 598 millions, avant couverture, est réduite à € 5 653 millions, après couverture.

Cette exposition après couverture de € 5 653 millions est constituée quasi exclusivement par :
- des encours non échéancés (€ 5 651 millions) :
 - les capitaux propres disponibles, le Compte de dividendes sociaux et les provisions pour engagements de pension (€ 2 810 millions)
 - les valorisations de swaps (€ 1 870 millions) et d'émissions (€ 823 millions) qui, par nature, ne peuvent être couvertes.

L'écart entre les actifs et les passifs à taux fixe après couverture s'élève à € 2 702 millions, constitué principalement des dépôts à court terme considérés à taux fixe. La duration courte des dépôts permet de les renouveler à des taux proches de ceux du marché. Par conséquent, le risque de taux résiduel est bas et la couverture en taux de l'ensemble du bilan de la CEB est hautement efficace.

- Mesure de la sensibilité de la Marge Nette d'Intérêts au risque de taux

Le Département ALM étudie le niveau de la Marge Nette d'Intérêts pour l'année à venir sous l'hypothèse de certains scénarios de taux (+10 pbs et +100 pbs).

La sensibilité de la Marge Nette d'Intérêts mesure la variation subie par les marges nettes d'intérêts sur un an suivant la date d'arrêté dans le cas d'une translation uniforme de 10 pbs et 100 pbs à la hausse appliquée sur l'ensemble des courbes de taux.

Méthode de calcul

La sensibilité de la Marge Nette d'Intérêts est calculée en dynamique, sur la base d'hypothèses :

- de volume d'activité nouvelle pour 2015 sur les principaux postes du bilan,
- de caractéristiques de l'activité nouvelle (type d'écoulement *in fine* ou linéaire, maturité, *spread* prévisionnel…). En particulier, les taux futurs des contrats sont issus des taux *forward* calculés en date d'arrêté augmentés des hypothèses de *spread* sur taux pour chaque poste de bilan.

Un outil dédié permet :
- de créer des contrats simulés sur la base des hypothèses d'activité nouvelle,
- de générer des *cash flows* sur l'ensemble des contrats (stock d'opérations et nouvelle activité),
- de déterminer le volume de *cash flows* à placer ou emprunter afin d'équilibrer le bilan mensuellement sur l'année à venir.

In fine, la Marge Nette d'Intérêts fin 2015 et sa sensibilité à un choc de taux sont déterminés sur la base d'un bilan prévisionnel équilibré.

Résultat

En milliers d'euros

	Translation parallèle + 10 pbs	Translation parallèle + 100 pbs
Sensibilité de la Marge Nette d'Intérêts prévisionelle 2015 au 31/12/2014	(389)	(3 572)

Analyse du résultat

Sur la base du bilan au 31 décembre 2014 et des hypothèses d'activité nouvelle, la Marge Nette d'Intérêts diminuerait de € 0,4 million si les taux augmentaient de 10 pbs. Elle baisserait de € 3,6 millions si les taux augmentaient de 100 pbs.

Pour rappel, la sensibilité à une variation de taux s'applique principalement aux opérations à taux variable (prêts/emprunts et opérations de trésorerie). En effet, pour les opérations à taux fixe, seules les transactions futures sont sensibles aux variations de taux tandis que celles du stock ont une sensibilité nulle.

Compte tenu de la faible exposition du bilan aux variations de taux, la sensibilité de la Marge Nette d'Intérêts est faible.

En synthèse, la faible exposition défavorable de la Marge Nette d'Intérêts à une hausse des taux montre que :

- la politique de couverture aux fluctuations des taux de marché mise en place par la Banque est efficace,

- la Marge Nette d'Intérêts prévisionnelle 2015 demeure défavorablement exposée à une hausse des taux.

c) Mesure du risque de liquidité

Le niveau de liquidité de la Banque doit respecter un ratio prudentiel de liquidité et un ratio de liquidité court terme (voir ratios prudentiels).

La liquidité est gérée à partir d'une batterie d'indicateurs qui permettent d'avoir une vision complète de ce risque. Ces indicateurs incluent des *stress tests* trimestriels dont :

a) des scénarios de défaillance de contreparties en fonction de leur notation ou suivant un risque pays,

b) des scénarios de décote des titres détenus par la CEB à la revente,

c) des scénarios d'absence d'opportunité de refinancement,

d) des combinaisons de scénarios.

Le besoin de liquidité de la CEB est donc évalué suivant plusieurs scénarios. Ce besoin de liquidité correspond à la liquidité prévisionnelle suivant le scénario de stress considéré. Il est comparé au "coussin de liquidité" de la Banque correspondant aux actifs liquides détenus.

a) Scénarios de défaillance de contreparties

Le besoin en liquidité est projeté en tenant compte de la défaillance d'emprunteurs. Conformément à la logique retenue depuis Bâle II/Bâle III et à son approche différenciée du risque, le défaut des emprunteurs est calculé sur la base de l'encours de prêts, pondéré par le taux de probabilité de défaut publié par les agences de notation, pour une maturité et une classe de notation donnée. Une notation interne est attribuée aux contreparties non notées par les agences de notation.

La CEB évalue également l'impact financier de scénarios catastrophes dans lesquels la probabilité de défaut appliquée aux emprunteurs *Below Investment Grade* est de 100% sans possibilité de recouvrement.

Enfin, des scénarios "pays" sélectifs évaluent l'augmentation du besoin de liquidité résultant d'une défaillance partielle ou totale des contreparties d'actifs issues d'un même pays.

b) Scénarios de décote des titres détenus par la CEB à la revente

Le coussin en liquidité de la CEB est diminué par application d'une décote sur les titres disponibles à la vente et sur ceux détenus jusqu'à l'échéance.

c) Scénarios d'absence d'opportunité de refinancement

Le besoin de liquidité de la CEB est évalué en prenant en compte les opérations issues du stock et les opérations issues de l'activité nouvelle (y compris activité de prêts) hors opérations de refinancement.

d) Combinaisons de scénarios

Des scénarios combinent par exemple une diminution du coussin de liquidité issu de décotes appliquées sur les titres détenus et une augmentation du besoin de liquidité issu de défaillances de contreparties.

En synthèse, les scénarios de stress décrits ci-dessus permettent d'évaluer le délai pendant lequel la CEB, soumise à différents événements défavorables, peut assurer ses engagements tout en respectant le seuil minimal imposé par le ratio de liquidité.

À travers l'estimation d'horizons de survie et de variation des indicateurs suivant différents scénarii de stress, la CEB peut piloter sa liquidité via un ajustement de la politique de refinancement à court terme et à long terme.

d) Situation bilancielle par échéance

La structure du bilan par échéance au 31 décembre 2014 et 31 décembre 2013 est présentée ci-après :

En milliers d'euros

31 décembre 2014	Encours courants			Encours non courants		Total
	Jusqu'à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Actif						
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	203 897					203 897
Actifs financiers disponibles à la vente	384 711	625 731	1 848 256	1 402 775	630 529	4 892 001
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle						
Prêts	37 702	213 466	1 175 352	6 344 845	5 954 665	13 726 030
Autres créances	1 599 181	700 074				2 299 255
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	9 985	100 722	183 055	972 585	2 332 878	3 599 225
Sous-total de l'actif	**2 235 476**	**1 639 993**	**3 206 662**	**8 720 205**	**8 918 071**	**24 720 407**
Passif						
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	157 714	126	128	47 503	53 637	259 109
Dettes représentées par un titre	829 833	1 060 556	3 323 785	11 554 998	4 343 847	21 113 018
Dépôts de garantie reçus	1 122 720					1 122 720
Compte de dividendes sociaux (CDS)	70 296					70 296
Sous-total du passif	**2 180 562**	**1 060 682**	**3 323 912**	**11 602 502**	**4 397 484**	**22 565 142**
Hors-bilan						
Engagements de financement	169 000	180 000	950 000	1 107 271	461 879	2 868 150
Instruments financiers à terme						
À recevoir	847 758	1 181 878	3 481 528	10 459 759	1 881 539	17 852 461
À livrer	(708 013)	(1 019 548)	(3 023 677)	(9 411 402)	(1 904 617)	(16 067 257)
Sous-total du hors-bilan	**308 745**	**342 330**	**1 407 851**	**2 155 628**	**438 801**	**4 653 355**
Total par échéance 2014	**363 659**	**921 641**	**1 290 600**	**(726 668)**	**4 959 388**	**6 808 620**

En milliers d'euros

31 décembre 2013	Encours courants			Encours non courants		Total
	Jusqu'à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Actif						
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	286 640					286 640
Actifs financiers disponibles à la vente	781 540	547 638	1 393 956	1 294 919	701 229	4 719 282
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle						
Prêts	30 191	219 584	1 476 624	6 048 396	6 075 913	13 850 708
Autres créances	1 328 928	1 333 389	145 375			2 807 693
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	11 495	91 952	176 110	1 011 638	2 158 971	3 450 167
Sous-total de l'actif	**2 438 794**	**2 192 564**	**3 192 065**	**8 354 954**	**8 936 114**	**25 114 489**
Passif						
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	127 063	130	158	34 497	67 247	229 095
Dettes représentées par un titre	1 000 649	1 118 554	2 943 307	12 710 284	3 224 838	20 997 631
Dépôts de garantie reçus	401 659					401 659
Compte de dividendes sociaux (CDS)	73 906					73 906
Sous-total du passif	**1 603 278**	**1 118 684**	**2 943 465**	**12 744 781**	**3 292 084**	**21 702 292**
Hors-bilan						
Engagements de financement	113 900	222 680	1 115 420	1 164 961	464 894	3 081 855
Instruments financiers à terme						
À recevoir	782 702	689 166	3 179 385	12 239 439	1 635 026	18 525 718
À livrer	(800 849)	(524 285)	(2 937 736)	(12 029 670)	(1 708 427)	(18 000 968)
Sous-total du hors-bilan	**95 753**	**387 561**	**1 357 069**	**1 374 730**	**391 492**	**3 606 605**
Total par échéance 2013	**931 269**	**1 461 440**	**1 605 669**	**(3 015 097)**	**6 035 521**	**7 018 802**

Chaque contrat d'instrument financier à terme est présent simultanément dans la ligne "À recevoir" et la ligne "À livrer" s'agissant de swaps de change ou de devises.

3. Risque opérationnel

La CEB a mis en place une Politique de Gestion des Risques Opérationnels qui définit l'approche pour identifier, mesurer, contrôler et rapporter les risques opérationnels. Ce document établit les bonnes pratiques afin de s'assurer que les risques sont gérés de manière efficace et constante au sein de la CEB.

Le risque opérationnel est défini comme le risque de perte résultant d'une inadéquation et d'une défaillance de procédures, de personnes, de systèmes ou de la survenance d'événements extérieurs et comprend le risque juridique. En outre, la CEB prend en compte le risque de réputation lié à ses activités.

En choisissant délibérément de suivre les Recommandations du Comité de Bâle et les meilleures pratiques, la Banque s'engage à évaluer en permanence ses risques opérationnels et à mettre en place les mesures de prévention appropriées.

Le dispositif des risques opérationnels de la CEB est revu et approuvé lors des réunions du Comité Organisation et Risques Opérationnels (CORO). Présidé par le Gouverneur et composé du Senior Management et des Directeurs des Directions, le CORO établit les niveaux acceptables de risques opérationnels encourus par la CEB et s'assure que les Directeurs font le nécessaire pour suivre et contrôler ces risques dans leurs directions respectives.

En collaboration étroite avec les différents métiers, le Département des Risques Opérationnels est chargé d'établir une cartographie des risques opérationnels des activités de la Banque. L'ensemble du dispositif est géré de manière centralisée dans l'outil ORICA : les risques et leur évaluation selon une méthodologie prédéfinie, les mesures de réduction des risques et les plans d'actions. La collecte des incidents de risque opérationnel, y compris des "near misses", est également intégrée dans cet outil, afin de s'assurer de l'efficacité du dispositif de contrôle et d'affiner l'évaluation des risques en termes d'impact et de probabilité.

Le Département des Risques Opérationnels est aussi responsable de la modélisation des procédures métiers, en collaboration avec les différents services, et établit une cartographie des procédures et des contrôles. Dans cette optique, un site intranet dédié (MEGA) a été élaboré pour la consultation de l'ensemble des procédures par tous les agents.

Afin de se prémunir contre une rupture de la continuité de ses activités, la CEB dispose d'un Plan de Continuité d'Activité (PCA). Ce PCA est composé d'un plan de gestion de crise, d'un dispositif technique sous-jacent ainsi que de plans métiers. En 2013 le Département des Risques Opérationnels avait entrepris une refonte de son PCA, appuyée par différents scénarios. En 2014, suite à cette révision, la Banque a restructuré l'architecture technique de son plan de secours (Datacenter, positions de secours, solutions de travail à distance) et a rationalisé son plan de gestion de crise.

Dans le cadre du calcul des exigences du capital, la Banque retient la méthode de l'indicateur de base (Basic Indicator Approach). Pour le calcul de cette charge de capital, la Banque utilise la moyenne de son produit net bancaire sur les trois dernières années. Cette charge est comparée aux capitaux propres se composant du capital versé, des réserves, des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres et du résultat de l'année.

Au 31 décembre 2014, la charge des risques opérationnels s'élève à € 24,0 millions, contre € 22,7 millions à fin 2013.

4. Gestion du capital

Conformément au Statut (Article III), tout État européen (membre ou non du Conseil de l'Europe) et toute institution internationale à vocation Européenne peuvent, dans les conditions fixées par le Conseil de direction, devenir Membre de la Banque.

La Banque émet des titres de participation libellés en euros auxquels souscrivent les membres. Chaque titre a la même valeur nominale de € 1 000.

L'adhésion s'effectue par le dépôt d'une déclaration auprès du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, stipulant que le candidat adhère au Statut de la Banque et souscrit au nombre de titres de participation fixé en accord avec le Conseil de direction. Tout État devenant membre confirme dans sa déclaration son intention :

- d'adhérer dès que possible au Troisième Protocole Additionnel à l'Accord Général sur les Privilèges et Immunités du Conseil de l'Europe ;
- en attendant cette adhésion, d'accorder le régime juridique découlant de ce protocole aux biens, avoirs et opérations de la Banque, ainsi que le statut juridique résultant de ce texte, au bénéfice des organes et agents de la Banque (Statut - article III).

Le Conseil de direction fixe les modalités de souscription et de libération du capital ; il détermine également celles relatives aux augmentations de capital. Les conditions et modalités d'un retrait éventuel d'un État membre sont définies dans le Statut de la CEB (article XV). La Banque n'a jamais reçu une telle demande. Sur cette base et conformément à l'amendement de l'IAS 32 de février 2008, ces titres de participation sont classés en instruments de capitaux propres.

Le calcul du montant de la souscription au capital et aux réserves s'effectue sur la base du taux de contribution des pays candidats à l'adhésion à la Banque au budget de l'Accord partiel du Conseil de l'Europe sur la CEB.

Le capital souscrit de la Banque est constitué du capital versé et du capital appelable. Le capital libéré est la part du capital payable lors de l'adhésion à la Banque sur décision du Conseil de direction sur proposition du Conseil d'administration. En ce qui concerne le capital appelable, il convient de noter qu'il n'y a jamais eu d'appel au capital de la Banque.

La situation du capital de la CEB au 31 décembre 2014 est détaillée en annexe Note M "Capital".

L'adéquation du capital de la Banque au niveau des risques liés à ses activités est mesurée à travers un dispositif prudentiel organisé autour de différents ratios (voir paragraphe 5 ci-après).

5. Dispositif prudentiel

Bien que la CEB suive les recommandations du Comité de Bâle (cadre Bâle II/III), son cadre prudentiel s'organise autour de ses propres ratios et est interne à la Banque. Le cadre prudentiel révisé de la CEB, en vigueur depuis le 1er janvier 2014, s'articule autour de trois principaux piliers : l'emploi des capitaux, la liquidité et l'effet de levier selon six indicateurs prudentiels (ratios).

■ Le **ratio d'emploi des capitaux propres (CAR Bâle II/III)** selon l'approche standardisée permet de s'assurer que les capitaux propres prudentiels de la CEB peuvent absorber une part raisonnable de toute perte potentielle découlant de son activité afin de refléter les risques totaux réellement encourus. Ce ratio est calculé de la manière suivante :

$$\textbf{Ratio d'emploi des capitaux propres} = \frac{\textbf{Capitaux propres prudentiels}}{\textbf{Actifs pondérés des risques}}$$

- Actifs pondérés des risques : Σ [(prêts, engagements de prêt, titres, dépôts, produits dérivés) x facteur pondéré des risques sur la base d'indicateurs externes de risque de crédit, de marché et risques opérationnels]
- Capitaux propres prudentiels : capital appelé, réserves et résultat net

Le ratio d'emploi des capitaux propres, qui fixe le minimum requis sur les capitaux propres prudentiels à 10,5% des actifs de la CEB pondérés en risques, s'est amélioré au cours de l'année passant de 22,6% estimé au 31 décembre 2013 à 25,5% au 31 décembre 2014, suite à la baisse du total des actifs pondérés en risques alors que les capitaux propres prudentiels de la CEB ont continué à progresser.

■ Le **ratio *Gearing* (GR)** fournit une vision plus claire du volume de l'encours de prêts par rapport aux autres BMD, permettant ainsi des comparaisons avec d'autres IFI. Ce ratio est calculé de la manière suivante :

$$\textbf{Ratio } \textbf{\textit{Gearing}} = \frac{\textbf{Encours de prêts } \textit{après swaps et garanties}}{\textbf{Fonds propres}}$$

- Fonds propres : capital souscrit, réserves et résultat net

La limite est fixée à 2,5 fois des fonds propres de la CEB, soit € 18,8 milliards. Le ratio s'est amélioré au cours de l'année passant de 1,72 estimé au 31 décembre 2013 à 1,67 au 31 décembre 2014 dû au renforcement de la qualité de crédit du portefeuille de prêts et à l'accroissement des fonds propres de la CEB.

■ Le **ratio de liquidité (LR)** est conçu pour mesurer la capacité de la Banque à satisfaire son besoin net de liquidité. Ce besoin net de liquidité prend en compte le stock total de projets en attente de financement et les nets cash-flows sur une période de trois ans. Les actifs liquides de la Banque sont les dépôts et les actifs financiers disponibles à la vente d'une maturité résiduelle inférieure à 18 mois.

Au 31 décembre 2014, le ratio de liquidité, qui fixe le niveau minimum en actifs liquides à 50% des besoins nets de liquidité à trois ans, s'élève à 164,3% contre 117,4% estimés à fin 2013. La hausse du ratio résulte d'une réduction significative en besoin net de liquidité comparée à celle en actifs liquides.

■ Le **ratio de liquidité à court terme (STLR)** mesure la capacité de la Banque à gérer ses besoins nets de liquidité sur un marché en proie à de fortes perturbations ou dans un contexte de ralentissement économique à différentes périodes. L'analyse d'un "écart de liquidité" potentiel entre les sources (actifs liquides) et les emplois (besoins en liquidité) de la trésorerie est réalisée sur une base prospective sur différentes périodes – un, trois, six et douze mois –, puis soumise à des conditions de marché ou économiques défavorables en appliquant des décotes *(haircut)* en fonction de la catégorie d'actifs, de la notation et de l'échéance.

Au 31 décembre 2014, le ratio de liquidité à court terme, qui détermine le niveau minimum d'actifs liquides à 100% des besoins de liquidités nets pour chaque période, s'élève à : 456% pour la période de 1 mois (434% estimés en 2013), 246% pour la période de 3 mois (286% estimés en 2013), 176% pour la période de 6 mois (191% estimés en 2013) et 122% pour la période de 1 an (145% estimés en 2013).

■ Le **ratio d'endettement** compare l'encours total de la dette après swap aux capitaux propres prudentiels de la CEB. L'encours total de la dette comprend les dettes représentées par un titre, les ECP, les avances bancaires et les comptes de dépôts à terme, collatéraux exclus. Les capitaux propres prudentiels de la CEB se composent du capital appelé, des réserves et du résultat net.

La limite est fixée à 12 fois les capitaux propres prudentiels de la CEB, soit € 31,7 milliards. Ce ratio s'élève à 6,95 au 31 décembre 2014, en recul par rapport à 7,77 estimé au 31 décembre 2013, dû à la baisse de l'encours total dette alors que les capitaux propres prudentiels de la CEB ont continué à progresser.

■ Le **ratio des actifs de trésorerie (TAR)** compare le total des actifs financiers après swap aux capitaux propres prudentiels de la CEB. Le total des actifs financiers est constitué de l'encours total des portefeuilles d'actifs financiers (détenus jusqu'à l'échéance et disponibles à la vente) et des transactions de trésorerie non représentées par un titre *(dépôts bancaires, repos)*, collatéraux exclus. Les capitaux propres prudentiels de la CEB se composent du capital appelé, des réserves et du résultat net.

La limite est fixée à 6 fois les capitaux propres prudentiels de la CEB, soit € 15,8 milliards. Ce ratio s'élève à 3,35 au 31 décembre 2014, en recul par rapport à 3,90 estimé au 31 décembre 2013, en raison de la baisse des actifs financiers alors que les capitaux propres prudentiels de la CEB ont continué à progresser.

NOTE C - Instruments financiers à la juste valeur par résultat et instruments dérivés de couverture

Tous les instruments financiers dérivés de micro-couverture de la Banque dont la relation de couverture n'est pas admise par la norme IAS 39 sont enregistrés dans les rubriques du bilan "Actifs financiers à la juste valeur par résultat" ou "Passifs financiers à la juste valeur par résultat".

Toutes les opérations de micro-couverture de la Banque reconnues par la norme IAS 39 sont de juste valeur *(fair value hedge)* et sont enregistrées dans la rubrique du bilan "Instruments dérivés de couverture". Ces opérations couvrent la juste valeur des actifs et passifs financiers à taux fixe (prêts, actifs disponibles à la vente, émissions obligataires).

Les instruments financiers à terme se composent de swaps de taux, de devises et de change à terme. Ils sont valorisés selon une méthode faisant appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres observables.

L'application de la norme IFRS 13 "Évaluation de la juste valeur", a amené la CEB à ajuster ses modalités d'évaluation du :

- risque de contrepartie dans la juste valeur des actifs financiers dérivés (*Credit Valuation Adjustment* – CVA) ;
- risque de crédit propre dans la valorisation des passifs financiers dérivés (*Debit Valuation Adjustment* – DVA) ;
- risque de crédit propre dans la valorisation des dettes émises (*Own Credit Adjustment* – OCA).

La CEB a enregistré un ajustement de la juste valeur des instruments dérivés d'un montant de € 1 075 milliers à l'actif pour la DVA et de € 1 343 milliers au passif au titre de la CVA. Ces ajustements ont été enregistrés en contrepartie du compte de résultat. Aucune dette émise n'étant comptabilisée à la valeur de marché, le montant de l'OCA est égal à zéro.

Le tableau suivant présente la juste valeur de ces instruments financiers.

En milliers d'euros

	31/12/2014		31/12/2013	
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Instruments financiers à la juste valeur par résultat				
Instruments dérivés de taux d'intérêt	9 994	(75)	3 235	(378)
Instruments dérivés de change	1 264 502	(176 012)	438 726	(655 912)
Ajustement de valeur pour risque de crédit propre (*Debit Valuation Adjustment* - DVA)	1 075			
Ajustement de valeur pour risque de contrepartie (*Credit Valuation Adjustment* - CVA)		(1 343)		
Total	**1 275 571**	**(177 430)**	**441 961**	**(656 290)**
Instruments dérivés de couverture				
Instruments dérivés de taux d'intérêt	666 858	(574 435)	372 533	(309 117)
Instruments dérivés de change	437 031	(79 830)	576 470	(91 551)
Total	**1 103 889**	**(654 265)**	**949 003**	**(400 668)**

NOTE D - Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont présentés dans le tableau ci-dessous selon leurs règles d'évaluations comptables et leurs justes valeurs.

En milliers d'euros

31 décembre 2014	À la juste valeur par résultat	À la juste valeur par capitaux propres	Au coût amorti	Valeur comptable	Juste valeur
Actif					
Caisse, avoirs auprès des banques centrales			203 897	203 897	203 897
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 275 571			1 275 571	1 275 571
Instruments dérivés de couverture	1 103 889			1 103 889	1 103 889
Actifs financiers disponibles à la vente		4 806 719		4 806 719	4 806 719
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle			15 290 800	15 290 800	15 290 800
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			2 812 026	2 812 026	3 304 090
Total de l'actif financier	**2 379 460**	**4 806 719**	**18 306 723**	**25 492 902**	**25 984 966**
Passif					
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	177 430			177 430	177 430
Instruments dérivés de couverture	654 265			654 265	654 265
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle			257 789	257 789	257 789
Dettes représentées par un titre			20 472 364	20 472 364	20 545 501
Compte de dividendes sociaux (CDS)			70 296	70 296	70 296
Total du passif financier	**831 695**		**20 800 449**	**21 632 144**	**21 705 281**

En milliers d'euros

31 décembre 2013	À la juste valeur par résultat	À la juste valeur par capitaux propres	Au coût amorti	Valeur comptable	Juste valeur
Actif					
Caisse, avoirs auprès des banques centrales			286 640	286 640	286 640
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	441 961			441 961	441 961
Instruments dérivés de couverture	949 003			949 003	949 003
Actifs financiers disponibles à la vente		4 548 774		4 548 774	4 548 774
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle			15 576 114	15 576 114	15 576 114
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			2 630 983	2 630 983	2 823 405
Total de l'actif financier	**1 390 964**	**4 548 774**	**18 493 737**	**24 433 475**	**24 625 897**
Passif					
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	656 290			656 290	656 290
Instruments dérivés de couverture	400 668			400 668	400 668
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle			227 128	227 128	227 128
Dettes représentées par un titre			20 087 248	20 087 248	20 087 208
Compte de dividendes sociaux (CDS)			73 906	73 906	73 906
Total du passif financier	**1 056 958**		**20 388 282**	**21 445 240**	**21 445 200**

Aucun titre classé dans les catégories d'actifs financiers disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance n'a été donné en garantie en 2014 et en 2013.

NOTE E - Mesure de la valeur de marché des instruments financiers

L'application de la norme IFRS 13 "Évaluation de la juste valeur", a amené la CEB à ajuster ses modalités d'évaluation des risques en intégrant les risques de contrepartie (CVA) et son risque de crédit propre (DVA et OCA), comme indiqué dans la Note C.

Les actifs et passifs financiers de la Banque sont regroupés en trois niveaux hiérarchiques traduisant la fiabilité de leur base d'évaluation.
Niveau 1 : actifs et passifs liquides ainsi que les instruments financiers cotés disposant d'un prix sur un marché actif.
Niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres observables.
Niveau 3 : instruments financiers dont la valorisation dépend de paramètres non observables. Ce niveau comprend :

- les dettes représentées par un titre contenant des dérivés incorporés de niveau 3, pour lesquelles il n'y a pas de prix de marché disponible. Elles ont été valorisées au pair.
- les instruments dérivés couvrant des émissions structurées dont la valorisation repose sur une modélisation complexe et est particulièrement sensible à des données de marché non observables.
- les prêts dont les conditions de décaissement sont équivalentes à celles pratiquées par d'autres institutions financières supranationales. Compte tenu de son statut de créancier privilégié, la Banque ne cède pas ce type de créance. De plus, l'évolution des taux de marché a peu d'incidence sur la juste valeur de ces opérations car la majeure partie des prêts est à taux d'intérêt variable (y compris avec opérations de couverture). La Banque estime donc que la valeur de marché de ces créances correspond à leur valeur nette comptable.

Les instruments financiers, évalués à leur juste valeur, sont présentés dans le tableau ci-dessous :

En milliers d'euros

31 décembre 2014	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif				
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	203 897			203 897
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		1 275 571		1 275 571
Instruments dérivés de couverture		1 103 061	828	1 103 889
Actifs financiers disponibles à la vente	4 140 581	666 138		4 806 719
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle			15 290 800	15 290 800
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3 304 090			3 304 090
Total de l'actif financier	**7 648 568**	**3 044 770**	**15 291 628**	**25 984 966**
Passif				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		177 430		177 430
Instruments dérivés de couverture		654 265		654 265
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	157 714	100 075		257 789
Dettes représentées par un titre	19 678 992	849 136	17 373	20 545 501
Compte de dividendes sociaux (CDS)	70 296			70 296
Total du passif financier	**19 907 002**	**1 780 906**	**17 373**	**21 705 281**

En milliers d'euros

31 décembre 2013	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif				
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	286 640			286 640
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		441 961		441 961
Instruments dérivés de couverture		949 003		949 003
Actifs financiers disponibles à la vente	4 548 774			4 548 774
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle			15 576 114	15 576 114
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 823 405			2 823 405
Total de l'actif financier	**7 658 819**	**1 390 964**	**15 576 114**	**24 625 897**
Passif				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		656 290		656 290
Instruments dérivés de couverture		400 668		400 668
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	127 063	100 065		227 128
Dettes représentées par un titre	17 942 213	2 103 102	41 893	20 087 208
Compte de dividendes sociaux (CDS)	73 906			73 906
Total du passif financier	**18 143 182**	**3 260 125**	**41 893**	**21 445 200**

NOTE F - Compensation des actifs et passifs financiers

Au 31 décembre 2014, aucune opération n'a fait l'objet de compensation au bilan de la CEB. La Banque n'a pas de contrats de compensation, répondant aux critères de l'amendement de l'IAS 32.

Le tableau ci-dessous présente les montants nets des actifs et passifs financiers, ainsi que leurs montants nets après la prise en compte des opérations faisant l'objet de conventions-cadre (dépôts reçus sous forme d'espèces ou de titres dans le cadre des contrats collatéraux ou en garantie des prêts), au sens de l'amendement de l'IFRS 7.

En milliers d'euros

31 décembre 2014	Montants nets des actifs et passifs financiers	Dépôts reçus en garantie	Titres reçus en garantie	Montants nets
Actif				
Prêts	12 991 603		(725 360)	12 266 243
Instruments dérivés	2 379 460	(1 122 720)	(451 102)	805 638
Autres actifs non soumis à compensation	10 174 318			10 174 318
Total de l'actif	**25 545 381**	**(1 122 720)**	**(1 176 462)**	**23 246 199**
Dettes				
Instruments dérivés	831 695			831 695
Dépôts de garantie reçus	1 122 721	(1 122 720)		1
Autres dettes non soumises à compensation	21 045 491			21 045 491
Total des dettes	**22 999 907**	**(1 122 720)**		**21 877 187**

En milliers d'euros

31 décembre 2013	Montants nets des actifs et passifs financiers	Dépôts reçus en garantie	Titres reçus en garantie	Montants nets
Actif				
Prêts	12 769 265		(560 475)	12 208 790
Instruments dérivés	1 390 964	(401 659)	(348 269)	641 036
Autres actifs non soumis à compensation	10 324 563			10 324 563
Total de l'actif	**24 484 792**	**(401 659)**	**(908 744)**	**23 174 389**
Dettes				
Instruments dérivés	1 056 958			1 056 958
Dépôts de garantie reçus	401 704	(401 659)		45
Autres dettes non soumises à compensation	20 566 133			20 566 133
Total des dettes	**22 024 795**	**(401 659)**		**21 623 136**

NOTE G - Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

Ce poste recouvre les prêts consentis aux établissements de crédit et à la clientèle ainsi que les dépôts effectués auprès des établissements de crédit.

En milliers d'euros

Répartition des prêts par catégorie d'emprunteurs	31/12/2014	31/12/2013
Prêts consentis aux établissements de crédit		
Encours	7 339 202	7 261 796
Créances rattachées	18 393	15 652
Échéances impayées	1 278	1 074
Dépréciation des prêts aux établissements de crédit (*)	(1 878)	(1 875)
Sous-total	7 356 995	7 276 647
Prêts consentis à la clientèle		
Encours	5 228 337	5 320 134
Créances rattachées	21 927	22 889
Sous-total	5 250 264	5 343 023
Ajustement de la valeur des prêts couverts par des instruments dérivés	384 344	149 595
Total des prêts consentis	**12 991 603**	**12 769 265**
Autres créances		
Comptes à vue	221 955	121 277
Dépôts à terme	2 077 214	2 684 755
Sous-total	2 299 169	2 806 032
Créances rattachées	28	817
Total des autres créances	**2 299 197**	**2 806 849**

(*) *L'évolution de ce solde concerne les intérêts courus d'une créance dépréciée*

Au 31 décembre 2014, les prêts sont garantis à hauteur de € 5 403 millions (31 décembre 2013 : € 4 713 millions). Ces garanties peuvent prendre la forme de titres ou d'engagements par signature.

Encours des prêts et engagements de financement par pays

La répartition de l'encours des prêts et des engagements de financement, par pays de localisation de l'emprunteur, bonifiés ou non par le Compte de dividendes sociaux, est présentée dans le tableau ci-dessous.

En milliers d'euros

	Encours				Engagements de financement	
Répartition par pays de localisation de l'emprunteur	**31/12/2014**	**%**	**31/12/2013**	**%**	**31/12/2014**	**31/12/2013**
Pologne	1 715 502	13,65	1 632 722	12,98	317 095	313 245
Espagne	1 532 463	12,19	1 308 527	10,40	190 000	305 000
Turquie	1 176 544	9,36	1 033 345	8,21	289 789	410 480
France	1 133 588	9,02	1 134 597	9,02	191 500	299 500
Hongrie	985 969	7,85	1 228 391	9,76	38 180	19 878
Roumanie	880 880	7,01	916 478	7,28	308 979	327 879
Belgique	823 656	6,55	681 737	5,42	50 000	227 500
Allemagne [1]	640 522	5,10	651 545	5,18	179 000	205 000
Chypre	618 903	4,92	620 558	4,93	142 049	177 049
Italie [2]	434 005	3,45	621 549	4,94	3 150	
Croatie	280 741	2,23	286 177	2,27	144 076	163 587
Finlande	279 292	2,22	278 542	2,21	110 000	
Portugal	222 745	1,77	418 288	3,32	170 000	170 000
République tchèque	196 516	1,56	85 926	0,68	85 000	50 000
Danemark	186 667	1,49	205 000	1,63		
République slovaque	183 075	1,46	150 397	1,20	192 500	87 500
Islande	182 893	1,46	188 912	1,50		
Lituanie	141 700	1,13	145 851	1,16		
Irlande	117 689	0,94	104 204	0,83	21 000	
Slovénie	115 761	0,92	121 074	0,96	20 000	20 000
Serbie	111 927	0,89	98 305	0,78	132 405	133 661
Suède	107 935	0,86	130 739	1,04		
Albanie	106 789	0,85	109 292	0,87	4 142	4 142
Bulgarie	88 631	0,71	86 130	0,68	30 000	25 000
Lettonie	83 107	0,66	104 175	0,83		
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	67 133	0,53	55 214	0,44	89 674	97 471
Bosnie-Herzégovine	53 929	0,43	58 091	0,46	86 600	32 300
Malte	37 850	0,30	47 950	0,38		
Estonie	23 245	0,18	26 164	0,21		
Moldova (République de)	22 626	0,18	20 147	0,16	48 597	12 664
Monténégro	9 079	0,07	9 079	0,07	10 000	
Géorgie	6 177	0,05			14 414	
Grèce			22 709	0,18		
Saint-Marin			116	0,01		
Total	**12 567 539**	**100,00**	**12 581 931**	**100,00**	**2 868 150**	**3 081 854**

[1] dont € 172 millions d'encours en faveur des pays cibles au 31 décembre 2014 (31 décembre 2013 : € 165 millions)
[2] dont € 290 millions d'encours en faveur des pays cibles au 31 décembre 2014 (31 décembre 2013 : € 445 millions)

Encours des prêts et engagements de financement par secteur d'intervention

En milliers d'euros

Répartition par ligne d'action sectorielle	Encours 31/12/2014	%	Encours 31/12/2013	%	Engagements de financement 31/12/2014	Engagements de financement 31/12/2013
Renforcement de l'intégration sociale						
Aide aux réfugiés, migrants et populations déplacées	139 520		97 201		60 680	22 180
Logement pour les personnes à bas revenus	2 284 876		2 364 054		237 464	370 700
Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural	1 729 087		1 756 098		334 366	400 908
Sous-total	**4 153 483**	**33**	**4 217 353**	**34**	**632 510**	**793 788**
Gestion de l'environnement						
Catastrophes naturelles ou écologiques	758 203		777 695		178 621	276 621
Protection de l'environnement	1 934 432		1 987 185		497 805	632 605
Protection et réhabilitation du patrimoine historique et culturel	156 201		190 279		27 700	30 944
Sous-total	**2 848 836**	**23**	**2 955 159**	**23**	**704 126**	**940 170**
Soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale						
Éducation et formation professionnelle	1 445 188		1 537 999		419 198	349 735
Santé	903 449		923 343		194 417	245 391
Infrastructures des services publics administratifs et judiciaires	106 859		20 863		115 304	70 745
Sous-total	**2 455 496**	**19**	**2 482 205**	**20**	**728 919**	**665 871**
Soutien aux micros, petites et moyennes entreprises (MPME)						
Soutien aux micros, petites et moyennes entreprises (MPME)	3 109 724		2 927 214		802 595	682 025
Sous-total	**3 109 724**	**25**	**2 927 214**	**23**	**802 595**	**682 025**
Total	**12 567 539**	**100**	**12 581 931**	**100**	**2 868 150**	**3 081 854**

Encours des prêts et engagements de financement par pays, bénéficiant de bonifications de taux d'intérêt ou de garantie du CDS

Les encours des prêts et engagements de financement bénéficiant de bonifications de taux d'intérêt ou de garanties de prêts du Compte de dividendes sociaux, répartis par pays emprunteur, sont présentés ci-dessous.

En milliers d'euros

Répartition par pays de localisation de l'emprunteur	Encours 31/12/2014	Encours 31/12/2013	Engagements de financement 31/12/2014	Engagements de financement 31/12/2013
Turquie	250 000	210 000		40 000
Roumanie	248 999	279 582	12 621	12 621
Pologne	125 929	95 627	134 000	174 000
Albanie	100 486	103 024	4 142	4 142
Hongrie	99 920	136 607	680	1 180
Croatie	36 368	55 156		
Bosnie-Herzégovine	32 342	17 985	73 600	19 300
Serbie	25 172	27 032		
Moldova (République de)	22 626	20 146	9 597	12 664
Bulgarie	8 968	9 934		
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	7 747	7 747	17 603	17 603
Lituanie	4 344	4 344		
République slovaque	657	2 420		
Total	**963 558**	**969 604**	**252 243**	**281 510**

Les bonifications de taux d'intérêt sont présentées dans la Note K.

NOTE H - Immobilisations corporelles et incorporelles

En milliers d'euros

	Terrains et constructions	Aménagements	Autres	Immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute					
Au 1er janvier 2014	36 344	18 572	5 437	5 638	**65 991**
Acquisitions		1 786	819	1 375	**3 980**
Autres mouvements		(78)	88	(10)	
Au 31 décembre 2014	**36 344**	**20 280**	**6 344**	**7 003**	**69 971**
Amortissements					
Au 1er janvier 2014		(14 082)	(4 196)	(2 967)	**(21 245)**
Dotations de l'exercice		(892)	(668)	(997)	**(2 557)**
Au 31 décembre 2014		**(14 974)**	**(4 864)**	**(3 964)**	**(23 802)**
Valeur nette					
Au 31 décembre 2014	**36 344**	**5 306**	**1 480**	**3 039**	**46 169**

En milliers d'euros

	Terrains et constructions	Aménagements	Autres	Immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute					
Au 1er janvier 2013	36 344	18 320	7 251	8 428	**70 343**
Acquisitions		252	775	1 079	**2 106**
Cessions			(2 589)	(3 869)	**(6 458)**
Au 31 décembre 2013	**36 344**	**18 572**	**5 437**	**5 638**	**65 991**
Amortissements					
Au 1er janvier 2013		(13 184)	(6 259)	(5 991)	**(25 434)**
Dotations de l'exercice		(898)	(526)	(845)	**(2 269)**
Cessions			2 589	3 869	**6 458**
Au 31 décembre 2013		**(14 082)**	**(4 196)**	**(2 967)**	**(21 245)**
Valeur nette					
Au 31 décembre 2013	**36 344**	**4 490**	**1 241**	**2 671**	**44 746**

NOTE I - Comptes de régularisation et actifs divers et passifs divers

En milliers d'euros

	31/12/2014	31/12/2013
Comptes de régularisation et actifs divers		
Charges constatées d'avance	2 252	2 228
Débiteurs divers	2 464	2 165
Capital souscrit, appelé, non versé et réserves à recevoir	1 433	2 150
Actifs divers	161	28
Total	**6 310**	**6 571**
Comptes de régularisation et passifs divers		
Dépots de garantie reçus (*)	1 122 721	401 704
Créditeurs divers	3 505	4 065
Passifs divers	2 210	3 008
Total	**1 128 436**	**408 777**

(*) *La Banque bénéficie de garanties sous forme de dépôts ou de titres dans le cadre de contrats de collatéralisation. Au 31 décembre 2014, la CEB a reçu € 1 122,7 millions de garanties sous forme de dépôts (31 décembre 2013 : € 401,7 millions) et € 1 176,5 millions sous forme de titres (31 décembre 2013 : € 908,7 millions).*

NOTE J - Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle et dettes représentées par un titre

En milliers d'euros

	31/12/2014	31/12/2013
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		
Comptes rémunérés	157 714	127 063
Emprunts et comptes à terme	100 000	100 000
Dettes rattachées	75	65
Total	**257 789**	**227 128**
Dettes représentées par un titre		
Emprunts obligataires	19 374 270	18 275 273
Euro Commercial Paper		922 753
Dettes rattachées	274 876	308 394
Ajustement de la valeur des dettes représentées par un titre couvertes par les instruments dérivés	823 218	580 828
Total	**20 472 364**	**20 087 248**

Évolution des comptes rémunérés de la clientèle

Dans le cadre de nombreux accords de contribution bilatéraux et multilatéraux signés avec des donateurs, la CEB reçoit des contributions destinées à financer, par le biais de dons, des activités conformes à ses objectifs. Les contributions reçues des donateurs sont déposées sur des comptes ouverts dans les livres de la CEB.

En règle générale, les donateurs sont des États membres de la CEB et l'Union européenne. Toutefois, deux États non-membres, les États-Unis et le Royaume Uni, contribuent respectivement au Fonds pour le Programme Régional de Logement et au Fonds Fiduciaire "Droits de l'Homme".

La Banque intervient en tant que gestionnaire de ces comptes. À ce titre, elle traite et enregistre les mouvements affectant ces comptes et contrôle les soldes disponibles. Dans le cadre de ces activités, elle peut percevoir des commissions d'administration.

La CEB n'est pas exposée à un risque de crédit sur ces comptes dans la mesure où elle ne prend aucun engagement de don avec un bénéficiaire sans avoir préalablement reçu un engagement de contribution provenant d'un ou de plusieurs donateurs.

Au 31 décembre 2014, la Banque gérait 31 comptes rémunérés (2013 : 34) représentant un solde de € 157,7 millions (2013 : € 127,1 millions). Les ressources de ces comptes atteignent au total € 349,1 millions (2013 : € 285,3 millions), tandis que les décaissements s'élèvent à € 191,4 millions (2013 : € 158,2 millions).

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des flux et des engagements des comptes administrés par la CEB répartis en trois catégories :

- Comptes alimentés par des pays donateurs,
- Comptes alimentés par l'Union européenne,
- Comptes liés au Programme Régional de Logement (RHP).

En milliers d'euros

31 décembre 2014	Ressources [1]	Décaissements [2]	Solde	Engagements à recevoir [3]	Engagements à payer [3]
Comptes alimentés par des pays donateurs	20 157	(14 906)	5 251		(4 714)
Comptes alimentés par l'Union européenne	198 760	(161 361)	37 399	21 620	(41 945)
Comptes liés au Programme régional de logement (RHP)	130 148	(15 083)	115 065	49 504	(55 569)
Total	**349 064**	**(191 350)**	**157 714**	**71 124**	**(102 228)**

En milliers d'euros

31 décembre 2013	Ressources [1]	Décaissements [2]	Solde	Engagements à recevoir [3]	Engagements à payer [3]
Comptes alimentés par des pays donateurs	17 337	(11 842)	5 496	1 064	(2 555)
Comptes alimentés par l'Union européenne	193 530	(142 090)	51 441	21 620	(53 303)
Comptes liés au Programme régional de logement (RHP)	74 420	(4 293)	70 126	20 970	
Total	**285 288**	**(158 224)**	**127 063**	**43 654**	**(55 858)**

[1] Comprend les contributions reçues des donateurs et les intérêts
[2] Comprend les dons décaissés en faveur des projets, les commissions versées et les fonds restitués aux donateurs
[3] Les engagements à recevoir et à payer concernent uniquement les projets en cours

Le tableau suivant présente le détail des comptes rémunérés repartis selon les trois mêmes catégories :

En milliers d'euros

Programme/Instrument et objet prioritaire du soutien	Donateur(s)	Année d'ouverture	Ressources	Décaissements	Solde 31/12/2014	Solde 31/12/2013
Comptes alimentés par des pays donateurs (hors RHP)						
Special Account Sweden : Prison d'État en Bosnie-Herzégovine	Ambassade de Suède	2010	2 177	(87)	2 090	1 067
Norway Trust Account (NTA) : réformes sociales et économiques dans les pays des Balkans occidentaux	Norvège	2003	3 204	(3 113)	91	169
Fonds Fiduciaire "Droits de l'Homme" : consolidation de l'état de droit et du système européen de protection des droits de l'homme en Europe	Allemagne, Finlande, Norvège Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse	2008	12 732	(10 489)	2 242	3 115
Spanish Social Cohesion Account : cohésion sociale en Europe	Espagne	2009	2 044	(1 217)	827	1 145
Sous total Comptes alimentés par des pays donateurs (hors RHP)			**20 157**	**(14 906)**	**5 251**	**5 496**
Comptes alimentés par l'Union européenne (hors RHP)						
Instrument d'Aide de Pré-adhésion (IAP) / Cadre d'Investissement en faveur des Balkans Occidentaux (WBIF)						
EU Contribution- F/P 1688 BA State Prison : Prison d'État en Bosnie-Herzégovine	Union européenne	2009	4 088	(2 704)	1 385	2 544
IPF 2008 Municipal Window Special Account : projets d'investissement en Albanie, Bosnie-Herzégovine et Serbie dans le cadre de l'Instrument d'Aide de Pré-adhésion (IAP)	Union européenne	2009	9 303	(7 715)	1 587	2 383
IPA 2009 Rural Roads Albania Special Account : routes rurales en Albanie	Union européenne	2010	6 476	(3 094)	3 382	5 069
IPA 2009 Water Supply Kamza Albania Special Account : réseaux d'assainissement et de distribution d'eau en Albanie	Union européenne	2010	2 514	(804)	1 710	2 167
WBIF : infrastructures communales dans les Alpes albanaises	Union européenne	2014	1 000		1 000	
WBIF : personnes vulnérables vivant en centres d'hébergement en Bosnie-Herzégovine	Union européenne	2014	1 200	(48)	1 152	
WBIF : infrastructures de santé en Croatie	Union européenne	2014	1 500	(60)	1 440	
Fonds européen pour la promotion de l'efficacité énergétique						
Energy Efficiency Finance Facility 2006 Special Account : protection de l'environnement et efficacité énergétique en Bulgarie, Croatie, Roumanie et Turquie	Union européenne	2007	23 799	(22 557)	1 242	1 905
Energy Efficiency Finance Facility 2007 Special Account : protection de l'environnement et efficacité énergétique en Bulgarie, Croatie, Roumanie et Turquie avec effort accru sur les pays couverts par l'Instrument d'aide de préadhésion (IAP)	Union européenne	2008	5 230	(3 836)	1 394	3 472
Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat (IEVP) / Facilité d'Investissement pour le Voisinage (FIV)						
EU Contribution - F/P 1620 MD Republican Clinical Hospital : Republican Clinical Hospital à Chisinau, Rep de Moldova	Union européenne	2009	95	(25)	70	77
Mécanisme européen de financement des collectivités locales						
EU Municipal Finance Facility Special Account	Union européenne	2004	15 409	(14 268)	1 141	3 603
EU Municipal Finance Facility 2003 Special Account	Union européenne	2005	5 523	(5 004)	519	636
Municipal Finance Facility (MFF) 2005 Special Account	Union européenne	2007	3 420	(38)	3 383	3 377
EU Municipal Finance Facility 2006, Special Account Bulgaria, Croatia, Romania and Turkey : projets d'infrastructures en faveur de municipalités dans 10 pays d'Europe centrale et orientale, candidats à l'adhésion à l'Union européenne à la date du projet (Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République slovaque, République tchèque, Roumanie et Slovénie)	Union européenne	2007	5 193	(5 193)		
European Local Energy Assistance Facility (ELENA)						
CEB-ELENA 2011	Union européenne	2011	1 003	(1 003)		995

En milliers d'euros

Programme/Instrument et objet prioritaire du soutien	Donateur(s)	Année d'ouverture	Ressources	Décaissements	Solde 31/12/2014	Solde 31/12/2013
SME Finance Facility Phase 2 Special Fund						
EC Contribution Fund Phare Account	Union européenne	2001	51 133	(47 498)	3 634	7 377
SME Finance Facility 2002 Special Account	Union européenne	2004	15 984	(13 799)	2 185	2 977
SME Finance Facility 2003 Special Account	Union européenne	2005	16 307	(10 047)	6 260	6 533
SME Finance Facility 2005 Special Account	Union européenne	2006	8 996	(5 455)	3 541	5 469
SME Finance Facility 2006 Special Account, Bulgaria, Croatia, Romania and Turkey : Financement partiel de projets d'investissements productifs conçus pour créer ou sauvegarder des emplois dans des PME implantées dans 13 pays d'Europe centrale et orientale membres de la CEB	Union européenne	2007	20 586	(18 213)	2 373	2 858
Sous-total Comptes alimentés par Union européenne (hors RHP)			**198 760**	**(161 361)**	**37 399**	**51 441**
Comptes liés au Programme régional de logement (RHP)						
RHP Fund Regional Account : Programme régional de logement en Bosnie-Herzégovine, Croatie, Monténégro et Serbie	États-Unis, Turquie, Union européenne	2012	38 856	(3 726)	35 130	19 606
RHP Fund Sub-Regional Account : Programme régional de logement en Bosnie-Herzégovine, Monténégro et Serbie	Danemark, Luxembourg, Norvège, Suisse	2012	11 257	(282)	10 975	10 509
RHP Fund Country Account - BiH : Programme régional de logement en Bosnie-Herzégovine	Allemagne, Italie, Union européenne	2012	36 930	(1 641)	35 289	22 112
RHP Fund Country Account - Croatia : Programme régional de logement en Croatie	Union européenne	2013	9 292	(2 314)	6 977	4 533
RHP Fund Country Account - Serbia : Programme régional de logement en Serbie	Union européenne	2013	21 973	(550)	21 423	10 721
RHP Fund Country Account - Montenegro : Programme régional de logement au Monténégro	Union européenne	2013	999	(25)	974	487
Preparation of RHP and RHP Fund : mise en place du Fonds du Programme régional de logement et assistance technique (1ère phase)	Union européenne	2012	1 556	(1 556)		175
RHP Implementation : mise en œuvre du Programme régional de logement et assistance technique (2ème phase)	Union européenne	2013	9 076	(4 949)	4 127	1 824
Special Account RHP Rep of Cyprus : coûts liés au Programme régional de logement	Chypre	2012	50	(1)	49	49
Special Account RHP Romania : coûts liés au Programme régional de logement	Roumanie	2012	50	(33)	17	36
Special Account RHP Slovak Republic : coûts liés au Programme régional de logement	République slovaque	2012	40	(3)	37	36
Special Account RHP Czech Republic : coûts liés au Programme régional de logement	République tchèque	2013	39	(1)	38	38
Special Account RHP Hungary : coûts liés au Programme régional de logement	Hongrie	2014	30	(1)	29	
Sous-total Comptes liés au Programme régional de logement (RHP)			**130 148**	**(15 083)**	**115 065**	**70 126**
Total Comptes rémunérés			**349 064**	**(191 350)**	**157 714**	**127 063**

NOTE K - Compte de dividendes sociaux (CDS)

Le 22 mars 2013, le Conseil d'administration a décidé de renommer le "Compte Fiduciaire Sélectif" "Compte de dividendes sociaux" (CDS) et d'élargir son champ d'utilisation.

Depuis cette date, le CDS est utilisé pour financer quatre types de dons :

- des bonifications d'intérêt sur prêts consentis par la Banque,
- des garanties pour soutenir le financement par la Banque de projets à fort impact social,
- de l'assistance technique dans le cadre de projets financés par la CEB,
- des contributions.

Les dons financés par le CDS sont approuvés par le Conseil d'administration de la Banque, à l'exception des dons d'assistance technique inférieurs ou égaux à € 300 milliers, qui sont approuvés par le Gouverneur.

Les dons peuvent atteindre € 2 000 milliers chacun, à l'exception des contributions qui sont limitées à € 500 milliers. Les approbations annuelles par pays, tous volets confondus, ne peuvent excéder 10% des ressources du CDS disponibles pour approbation.

En 2013, les ressources du CDS (Compte des États membres) ont été réallouées aux quatre sous-comptes des volets du CDS.

Au 31 décembre 2014, le détail de ces sous-comptes est le suivant :

En milliers d'euros

Volets du CDS	31/12/2014	31/12/2013
Bonifications de prêts approuvés	39 470	40 303
Disponible pour la bonification	6 909	9 915
Bonifications d'intérêt de prêts	46 379	50 218
Garanties de prêts approuvés	3 535	1 535
Disponible pour les garanties	6 517	8 335
Garanties de prêts	10 052	9 870
Approbations pour assistance technique	4 404	1 330
Disponible pour assistance technique	5 521	8 540
Assistance technique	9 925	9 870
Contributions approuvées	20	
Disponible pour contributions	3 920	3 948
Contributions	3 940	3 948
Total	**70 296**	**73 906**

Depuis la création du CDS en 1995, le total des contributions accordées s'élève à € 15,0 millions.

Financement

Le CDS peut être alimenté par :

a) des contributions reçues des États membres de la CEB sous forme de dividendes à caractère social, lors de l'affectation du résultat annuel de la Banque

b) des contributions volontaires d'États membres de la Banque, après accord du Conseil d'administration

c) des contributions volontaires d'États membres du Conseil de l'Europe et d'États non-membres ou d'institutions internationales, après accord du Conseil de direction et du Conseil d'administration.

En 2014 et 2013, aucun versement des États membres n'a été effectué au titre du résultat de l'exercice précédent.

Conformément aux nouvelles règles adoptées en mars 2013, le solde du compte des États membres à cette date, soit € 50 274 milliers, avait été réparti entre les quatre volets.

NOTE L - Provisions

La Banque administre un régime de pension et d'autres avantages postérieurs à l'emploi qui concernent l'assurance maladie optionnelle, l'ajustement fiscal et, depuis 2013, la cessation anticipée d'activité. Le montant de l'engagement au titre de chaque avantage postérieur à l'emploi est déterminé séparément, selon la méthode d'évaluation actuarielle des unités de crédit projetées. La dernière évaluation actuarielle a été effectuée au 31 décembre 2014 sur la base des données individuelles au 30 juin 2014.

La situation financière des avantages postérieurs à l'emploi est la suivante :

En milliers d'euros

	Régime de pension	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Total
Évolution de la provision			
Provision au 1er janvier 2014	**125 717**	**45 061**	**170 778**
Coûts de services rendus	7 820	2 990	10 810
Coûts de services passés [1]		(7 901)	(7 901)
Reclassement coûts de services rendus [2]	1 399	(1 399)	
Coûts d'intérêts liés à l'actualisation des engagements	3 723	1 211	4 934
Reclassement coûts d'intérêts [2]	1 385	(1 385)	
Charge comptable de l'exercice	14 327	(6 484)	7 843
Variation des écarts actuariels de l'année	55 964	7 053	63 017
Prestations versées	(1 759)	(552)	(2 311)
Provision au 31 décembre 2014	**194 249**	**45 078**	**239 327**
Variation des écarts actuariels comptabilisés directement en capitaux propres			
Solde au 1er janvier 2014	**35 100**	**16 425**	**51 525**
Écarts actuariels de l'année sur les passifs - effet données	(738)	(9 381)	(10 119)
Écarts actuariels de l'année sur les passifs - effet hypothèses	56 702	16 538	73 240
Sous-total	55 964	7 157	63 121
Solde au 31 décembre 2014	**91 064**	**23 582**	**114 646**

[1] Le contrat d'assurance maladie a été négocié au cours de l'année 2014. Par conséquence, le taux de cotisation patronale a diminué. La baisse de la provision en raison de cette révision (€ 7,7 millions) a été enregistrée comme produit dans le compte de résultat de l'exercice 2014.
[2] En 2014, les coûts de services et les coûts d'intérêts liés à la cessation anticipée d'activité ont été reclassés dans le régime de pension.

En milliers d'euros

	Régime de pension	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Total
Évolution de la provision			
Provision au 1er janvier 2013	**120 208**	**39 051**	**159 259**
Coûts de services rendus	7 433	4 016	11 449
Coûts d'intérêts liés à l'actualisation des engagements	3 710	2 592	6 302
Provision pour les indemnités à verser		1 697	1 697
Charge comptable de l'exercice	11 143	8 305	19 448
Variation des écarts actuariels de l'année	(3 700)	(2 094)	(5 794)
Prestations versées	(1 934)	(201)	(2 135)
Provision au 31 décembre 2013	**125 717**	**45 061**	**170 778**
Variation des écarts actuariels comptabilisés directement en capitaux propres			
Solde au 1er janvier 2013	**38 800**	**18 519**	**57 319**
Écarts actuariels de l'année sur les passifs - effet données	662	(378)	284
Écarts actuariels de l'année sur les passifs - effet hypothèses	(4 362)	(1 716)	(6 078)
Sous-total	(3 700)	(2 094)	(5 794)
Solde au 31 décembre 2013	**35 100**	**16 425**	**51 525**

Les principales hypothèses retenues pour déterminer les engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi figurent ci-dessous :

Informations diverses	2014	2013
Taux d'intérêt d'actualisation	1,50%	3,15%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux de revalorisation des pensions	2,00%	2,00%
Taux d'augmentation des traitements	3,50%	4,00%
Taux de cotisations patronales assurance maladie	5,96%	9,55%
Duration moyenne	25,13	24,25

Test de sensibilité

Les tableaux suivants présentent la sensibilité de l'engagement (*Projected Benefit Obligation* - PBO) lié aux avantages postérieurs à l'emploi au 31 décembre 2014, ainsi que les coûts de services de l'année, les coûts d'intérêts et les prestations estimées pour l'année 2015, calculés selon une variation des hypothèses de taux d'actualisation de +/- 0,25% :

En milliers d'euros

Régime de pension	PBO 31/12/2014	Coûts de services 2015	Coût d'intérêts sur PBO 2015	Prestations estimées 2015	PBO 31/12/2015
Taux d'actualisation +0,25%	**183 134**	10 990	3 181	(2 661)	**194 644**
Taux d'actualisation -0,25%	**206 273**	12 657	2 562	(2 661)	**218 831**

Au 31 décembre 2014, une hausse de taux d'actualisation de +0,25% aurait entraîné une baisse de l'engagement lié au régime de pension de 5,7%. Une baisse de -0,25% du taux d'actualisation aurait entraîné une hausse de cet engagement de 6,2% à cette date.

En milliers d'euros

Autres avantages postérieurs à l'emploi	PBO 31/12/2014	Coûts de services 2015	Coût d'intérêts sur PBO 2015	Prestations estimées 2015	PBO 31/12/2015
Taux d'actualisation +0,25%	**42 079**	2 990	730	(775)	**45 024**
Taux d'actualisation -0,25%	**48 354**	3 524	600	(775)	**51 703**

Au 31 décembre 2014, une hausse de taux d'actualisation de +0,25% aurait entraîné une baisse de l'engagement lié aux autres avantages postérieurs à l'emploi de 6,7%. Une baisse de -0,25% du taux d'actualisation aurait entraîné une hausse de cet engagement de 7,3% à cette date.

NOTE M - Capital

La répartition du capital par État membre est présentée ci-dessous :

En milliers d'euros

Membres	Capital souscrit	Capital non appelé	Capital appelé	Pourcentage du capital souscrit
Allemagne	915 770	814 114	101 656	16,735%
France	915 770	814 114	101 656	16,735%
Italie	915 770	814 114	101 656	16,735%
Espagne	597 257	530 958	66 299	10,914%
Turquie	388 299	345 197	43 102	7,096%
Pays-Bas	198 813	176 743	22 070	3,633%
Belgique	164 321	146 083	18 238	3,003%
Grèce	164 321	146 083	18 238	3,003%
Portugal	139 172	123 724	15 448	2,543%
Suède	139 172	123 724	15 448	2,543%
Pologne	128 260	114 023	14 237	2,344%
Danemark	89 667	79 712	9 955	1,639%
Finlande	69 786	62 039	7 747	1,275%
Norvège	69 786	62 039	7 747	1,275%
Bulgarie	62 459	55 526	6 933	1,141%
Roumanie	59 914	53 264	6 650	1,095%
Suisse	53 824	43 229	10 595	0,984%
Irlande	48 310	42 948	5 362	0,883%
Hongrie	44 788	39 816	4 972	0,818%
République tchèque	43 037	38 260	4 777	0,786%
Luxembourg	34 734	30 878	3 856	0,635%
Serbie	25 841	22 973	2 868	0,472%
Croatie	21 376	19 003	2 373	0,391%
Chypre	19 882	17 676	2 206	0,363%
République slovaque	18 959	16 854	2 105	0,346%
Albanie	13 385	11 899	1 486	0,245%
Lettonie	12 808	11 387	1 421	0,234%
Estonie	12 723	11 311	1 412	0,233%
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	12 723	11 311	1 412	0,233%
Lituanie	12 588	11 191	1 397	0,230%
Slovénie	12 295	10 930	1 365	0,225%
Islande	10 144	9 018	1 126	0,185%
Malte	10 144	9 018	1 126	0,185%
Géorgie	9 876	8 780	1 096	0,180%
Bosnie-Herzégovine	9 689	8 614	1 075	0,177%
Monténégro	6 584	5 853	731	0,120%
Kosovo	6 559	5 831	728	0,120%
Moldova (République de)	5 488	4 878	610	0,100%
Saint-Marin	4 867	4 206	661	0,089%
Liechtenstein	2 921	2 374	547	0,053%
Saint-Siège	137	107	30	0,003%
Total 2014	**5 472 219**	**4 859 802**	**612 417**	**100,000%**
Total 2013	**5 472 219**	**4 859 802**	**612 417**	

Le montant du résultat 2014 par titre du capital s'élève à € 24,57 (€ 20,34 pour 2013).

En 2013, suite à l'adhésion du Kosovo, le capital souscrit a augmenté de € 6 559 milliers. Le capital appelé (€ 728 milliers) et la contribution du Kosovo dans les réserves (€ 2 138 milliers) sont à régler en quatre versements annuels égaux. Le tableau ci-dessous présente l'encours détaillé, des deux échéances, restant à verser au 31 décembre 2014 :

En milliers d'euros

Membre	Capital	Réserves	Total
Kosovo	364	1 069	1 433
Total	**364**	**1 069**	**1 433**

NOTE N - Marge d'intérêts

Les produits et les charges sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais).

La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur les instruments financiers est comptabilisée en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" (note P).

Les produits et les charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de juste valeur sont présentés avec les produits et charges des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques.

En milliers d'euros

	2014	2013
Actifs financiers disponibles à la vente		
Opérations sur titres	49 729	45 094
Dérivés de couverture	(27 588)	(25 838)
Sous-total	**22 141**	**19 256**
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle		
Prêts (à l'exclusion de l'interbancaire)	199 078	197 872
Dérivés de couverture	(97 990)	(106 524)
Autres créances	4 950	6 136
Sous-total	**106 038**	**97 484**
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Opérations sur titres	96 314	94 204
Sous-total	**96 314**	**94 204**
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		
Emprunts	(362)	(65)
Comptes rémunérés	(1 861)	(1 778)
Sous-total	**(2 223)**	**(1 843)**
Dettes représentées par un titre		
Émissions	(522 555)	(600 428)
Dérivés de couverture	474 836	561 248
Sous-total	**(47 719)**	**(39 180)**
Autres intérêts et charges assimilées	**(4 935)**	**(6 302)**
Marges d'intérêts	**169 616**	**163 619**

NOTE O - Information sectorielle

La CEB est une banque multilatérale de développement à vocation sociale. Elle accorde des prêts pour financer des projets dans ses États membres. Cette activité est financée par des émissions publiques et des placements privés.

Dans ce cadre, la Banque dispose d'un seul domaine d'activité opérationnel. Elle intervient dans les zones géographiques où sa contribution est la plus nécessaire, en particulier dans les pays d'Europe centrale et orientale, qui constituent les pays cibles.

Son activité de financement de projets est exclusivement menée en Europe. Toutefois, pour les autres opérations financières, en particulier pour ses émissions publiques, la CEB intervient aussi bien en Europe que sur d'autres continents. Par conséquent, ces opérations ne figurent pas dans le tableau ci-dessous.

Les intérêts sur prêts se répartissent par pays de localisation de l'emprunteur de la manière suivante :

En milliers d'euros

Répartition par pays de localisation de l'emprunteur	2014	2013
Pologne	32 953	35 952
Roumanie	20 887	21 012
Turquie	20 617	19 399
Hongrie	20 250	23 995
Croatie	9 649	10 043
Chypre	7 130	6 962
Lituanie	4 906	4 383
Albanie	2 792	2 822
Malte	2 036	2 516
Serbie	1 854	1 655
Lettonie	1 433	1 541
Slovénie	1 405	1 442
Bosnie-Herzégovine	1 268	1 222
République slovaque	1 258	1 225
Bulgarie	1 121	1 288
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	902	843
Moldova (République de)	773	638
Estonie	720	801
République tchèque	703	289
Monténégro	123	121
Georgie	22	
Sous-total pays cibles	**132 802**	**138 149**
Belgique	21 596	16 266
Espagne	11 688	8 548
Allemagne	7 945	8 178
France	7 413	5 525
Portugal	6 189	6 471
Italie	3 348	4 056
Islande	1 554	1 718
Irlande	1 289	744
Finlande	847	984
Grèce	562	2 891
Suède	473	684
Danemark	291	279
Saint-Marin	3	9
Sous-total autres pays	**63 198**	**56 353**
Pays cibles par l'intermédiaire d'autres pays	**3 078**	**3 370**
Total	**199 078**	**197 872**

Les encours des prêts par pays sont présentés dans la note G.

NOTE P - Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Les gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers à l'exception des produits et charges d'intérêts présentés dans la "Marge d'intérêts" (note N).

En milliers d'euros

	2014	2013
Résultat net sur instruments de couverture de juste valeur	(50 497)	(283 604)
Réévaluation des éléments couverts attribuable aux risques couverts	43 065	281 332
Résultat sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	6 950	(5 151)
Réévaluation des positions de change	82	(293)
Ajustement de valeur pour risque de crédit propre (*Debit Valuation Adjustment* - DVA)	1 075	
Ajustement de valeur pour risque de contrepartie (*Credit Valuation Adjustment* - CVA)	(1 343)	
Total	**(668)**	**(7 716)**

NOTE Q - Charges générales d'exploitation

Au 31 décembre 2014, l'effectif de la Banque comptait : 4 hors cadres élus (Gouverneur et Vice-Gouverneurs) et 183 agents permanents.
Au 31 décembre 2013 : 4 hors cadres élus (Gouverneur et Vice-Gouverneurs) et 183 agents permanents.

En milliers d'euros

	2014	2013
Charges de personnel		
Salaires et traitements	19 737	22 593
Charges sociales et de pension	2 418	10 824
Autres charges générales d'exploitation	9 074	8 147
Total	**31 229**	**41 564**

NOTE R - Événements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement important appelant des mentions complémentaires ou un ajustement aux présents états financiers n'est intervenu entre le 31 décembre 2014 et la date de l'arrêté des comptes par le Gouverneur le 24 février 2015.

Rapport de l'audit externe

KPMG

KPMG Audit
Le Belvédère
1 Cours Valmy
CS 50034
92923 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB)

55, avenue Kléber
75116 Paris

Rapport de l'Auditeur Externe sur les Etats Financiers

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux membres du Conseil de Direction et du Conseil d'Administration,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB), comprenant le bilan au 31 décembre 2014, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et les autres notes explicatives A à R y afférentes.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au référentiel des Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Cette responsabilité comprend :

- la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs,
- la sélection et l'application des politiques comptables adéquates,
- ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances

Responsabilité de l'auditeur externe

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation des risques, l'auditeur prend en compte le contrôle

interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

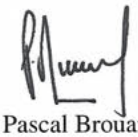
Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la banque au 31 décembre 2014, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Paris La Défense, le 25 février 2015

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Pascal Brouard
Associé

Rapport du Comité de surveillance sur le bilan et le compte de résultat, ainsi que les Notes annexes aux états financiers pour 2014

Conformément au mandat qui lui a été donné en vertu de l'article XII du Statut de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe et de l'article I de son Règlement Intérieur, le Comité de surveillance s'est réuni à Paris en octobre 2014 pour la revue intérimaire, ainsi que du 23 au 26 février 2015 pour certifier le bilan et le compte de résultat de la CEB, ainsi que les Notes annexes aux états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Se fondant sur la Résolution 343 (2002) du Conseil de direction, clarifiée par la décision prise par ce dernier à sa réunion du 10 décembre 2004, et faisant suite à la recommandation du Conseil d'administration sur ce point ainsi qu'aux recommandations émises par le Comité de surveillance des exercices précédents, l'Auditeur externe, KPMG, a présenté son rapport et donné, en tant que de besoin, les détails du déroulement de l'audit.

Le Comité de surveillance a procédé à l'examen des activités de la CEB pour l'exercice 2014 de la manière suivante :

- en consultant le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs, les directeurs et les autres agents de la Banque concernés ;

- en examinant les états financiers de la CEB pour l'exercice 2014, comprenant le bilan au 31 décembre 2014, le compte de résultat et les Notes annexes aux états financiers, qui ont été préparés par le Département de la comptabilité de la CEB et signés par le Gouverneur le 24 février 2015 ;

- en consultant le Département de l'Audit interne et en examinant ses rapports ;

- en consultant l'Auditeur externe de la CEB et en examinant son rapport d'intérim et son rapport détaillé pour l'exercice 2014 ;

- en obtenant l'opinion signée par l'Auditeur externe le 25 février 2015 ;

- en obtenant l'ensemble des documents, renseignements et explications que le Comité de surveillance a estimés nécessaires. Ceux-ci ont été volontiers communiqués par le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs, l'Auditeur interne, les directeurs et les agents concernés.

Le Comité de surveillance certifie, sur la base des informations mises à sa disposition et dans toute la mesure où il a pu s'en assurer, que le bilan et le compte de résultat de la CEB, y compris les Notes annexes aux états financiers, concordent avec les écritures et autres pièces comptables et reflètent fidèlement, dans tous les aspects matériels, l'état des opérations de la CEB au 31 décembre 2014, le résultat de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice écoulé, en conformité avec les normes IFRS *(International Financial Reporting Standards)* adoptées par l'Union européenne.

Paris, le 26 février 2015

Maria POULAKI René BRÜLHART Dubravka FLINTA

Extrait du procès-verbal de la 292ème réunion du Conseil d'administration de la CEB

Résolution 1571 (2015) CA PV/292/2015

Paris, le 19 mars 2015

Le Conseil d'administration,

Vu l'article XI, section 3 du Statut de la Banque,
Vu l'article I, paragraphe 2 du Règlement Intérieur du Conseil d'administration,
Ayant pris acte du bilan, du compte de résultat et des notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2014,
Ayant pris acte de la note du Gouverneur (CA/292/2147/2015) du 24 février 2015,
Ayant pris acte du rapport de l'Audit Externe au 25 février 2015,
Ayant pris acte du rapport du Comité de Surveillance au 26 février 2015,

1. recommande au Conseil de direction d'approuver le bilan, le compte de résultat et les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2014,

2. donne quitus au Gouverneur de sa gestion financière pour l'exercice 2014,

3. décide d'affecter l'intégralité du résultat net de l'exercice 2014, soit + € 134 438 630, à la Réserve Générale,

4. recommande au Conseil de direction d'approuver le point 3 ci-dessus.

Extrait du procès-verbal de la 210ème réunion du Conseil de direction de la CEB

Résolution 414 (2015) CD/PV/210/2015

Paris, le 9 avril 2015

Le Conseil de direction,

Vu l'article IX, section 3, paragraphe 1, litt. e du Statut,
Vu l'article 5, paragraphe 1 du Règlement Intérieur du Conseil de direction,
Vu le bilan et le compte de résultat ainsi que les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2014,
Vu la certification de l'auditeur externe du 25 février 2015,
Vu les rapports des organes statutaires de la Banque, à savoir :
- le rapport du Gouverneur pour l'exercice 2014,
- le rapport du Comité de surveillance du 26 février 2015,
Vu la Résolution 1571 (2015) du Conseil d'administration,
Ayant entendu le Comité de surveillance,

Décide :

- d'approuver le rapport annuel, les comptes et le bilan général de la Banque pour 2014,

- de donner quitus au Conseil d'administration pour l'année 2014 et

- d'entériner le paragraphe 3 de la Résolution 1571 (2015) du Conseil d'administration du 19 mars 2015 par lequel le Conseil d'administration a affecté l'intégralité du résultat net de l'exercice 2014, soit + € 134 438 630, à la Réserve Générale.



CEB
COUNCIL OF EUROPE DEVELOPMENT BANK
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

55, avenue Kléber
FR-75116 PARIS - FRANCE
Tel.: +33 (0)1 47 55 55 00
Fax: +33 (0)1 47 55 03 38
Swift: CEFPFRPP
www.coebank.org

ISSN : 1563-2598